



**Skilled
Trades**
Ontario

**Métiers
spécialisés**
Ontario

Registre
de la norme de formation
par l'apprentissage

Plombier

306A

1999

Norme de formation par l'apprentissage

La norme de formation par l'apprentissage (ou, ci-après, le « registre ») est un document remis aux apprentis qui signent un contrat d'apprentissage enregistré dans la province de l'Ontario à titre de rapport officiel de formation. Elle doit être utilisée par l'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) pour orienter le processus de développement des compétences dans un métier particulier.

Votre formation d'apprenti(e)

- ✓ Assurez-vous de signer un contrat d'apprentissage avec votre parrain (marraine) et votre témoin auprès du Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences. Une fois votre contrat enregistré, vous en recevrez une copie pour vos dossiers.
- ✓ Informez le bureau de service local **immédiatement** de tout changement apporté à vos coordonnées ou à votre contrat d'apprentissage, surtout si vous changez de parrain (marraine).
- ✓ Examinez régulièrement le registre avec votre formateur(trice) et votre parrain (marraine) pour discuter de vos progrès, poser des questions, demander une rétroaction et faire **valider vos compétences**.
- ✓ Notez vos heures de travail avec exactitude.
- ✓ Lorsqu'une formation en classe est offerte, suivez-la.
- ✓ Faites des demandes pour obtenir les incitatifs financiers auxquels vous êtes admissible.



Remplir votre registre

- ✓ **Remplir le dossier du (de la) parrain (marraine)** – Un formulaire doit être rempli pour chaque parrain (marraine) ou formateur(trice) avec lequel vous travaillez pendant votre apprentissage
- ✓ **Confirmer la validation de toutes les compétences**
 - **Vous et votre formateur(trice)** devez valider chaque compétence exigée pour confirmer que vous l'avez acquise.

Les cases ombrées de votre registre indiquent qu'il s'agit de compétences facultatives qui n'ont pas besoin d'être attestées par votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine). On vous encourage toutefois à acquérir ces compétences dans le cadre de votre formation.

- ✓ **Confirmer la validation de l'ensemble complet de compétences**
 - Après la validation, par vous et votre formateur(trice), de toutes les compétences incluses dans un ensemble de compétences, votre parrain (marraine) doit apposer sa signature à l'**Annexe C – « Validation de l'ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) »** pour confirmer que vous avez acquis les compétences de chacun des ensembles.

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation. Pour obtenir plus de renseignements sur votre apprentissage, lisez l'intérieur du verso de la couverture.



Nom de l'apprenti(e) : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Métier : _____

N° du contrat d'apprentissage (pour les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) :

N° de compte MSO (pour les métiers à accréditation obligatoire uniquement) :

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation.

Pour toute question concernant l'utilisation de ce registre ou votre programme d'apprentissage, veuillez contacter votre bureau de service local (voir l'Annexe D de ce cahier) ou la ligne d'assistance d'Emploi Ontario au : 1-800-387-5656.

Parcours d'apprentissage vers le certificat de qualification

Phase 1 : Inscription

Présentez une demande de formation en apprentissage sur le portail en ligne ou à votre bureau de service local

Pour le portail en ligne, veuillez suivre les consignes d'inscription. Vous devrez créer un compte *My Ontario* pour accéder aux services en ligne.

Contrat d'apprentissage signé et enregistré par l'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine)

Accédez à votre registre de la norme de formation par l'apprentissage**
skilledtradesontario.ca/fr/a-propos-des-metiers/renseignements-sur-les-metiers/

** Il s'agit du rapport officiel attestant de la progression de votre formation. Vous êtes responsable de sa mise à jour.

Suivez la formation en milieu de travail
Démontrez que vous maîtrisez les compétences figurant dans le registre de la norme de formation par l'apprentissage, et recevez-en la validation

Suivez la formation en classe
Assistez à la formation en classe décrite dans la norme du programme

Les apprentis peuvent présenter une demande de subventions incitatives pour l'apprentissage (métiers désignés Sceau rouge) et de prêts.

Phase 2 : Apprentissage

Examinez et finalisez votre registre avec votre parrain (marraine)

Présentez une preuve d'achèvement de la formation d'apprenti par courriel, en personne ou sur le portail numérique

Votre registre de la norme de formation par l'apprentissage détaille les exigences d'achèvement applicables. Veuillez soumettre les éléments suivants :

- Registre de la norme de formation par l'apprentissage dûment rempli et signé
- Preuve des heures effectuées

Délivrance du certificat d'apprentissage

Métiers sans examen

Métiers avec examen (accréditation obligatoire et non obligatoire)*

Le certificat d'apprentissage représente la dernière étape du programme

Délivrance d'un certificat de qualification temporaire valable pour une période de 12 mois

Pour vous préparer en vue de l'examen menant au certificat de qualification, téléchargez les guides de préparation à l'examen provincial et/ou à l'examen du Sceau rouge.

Acquittez les frais de l'examen menant au certificat de qualification

Appelez pour effectuer un paiement (647-847-3000 or 1-855-299-0028)

Fixez une date pour votre examen

Pour fixer la date de votre examen, prenez contact avec votre bureau de service local.

Passez l'examen menant au certificat de qualification

Les apprentis peuvent présenter une demande de subventions incitatives pour l'apprentissage (métiers désignés Sceau rouge) ou une demande de prime d'achèvement d'apprentissage (métiers non désignés Sceau rouge)

Délivrance du certificat de qualification

À l'achèvement de la formation, les parrains peuvent avoir droit à des subventions, des incitatifs, des primes ou des crédits d'impôt pour l'apprentissage

Phase 3 : Certification

* Pour obtenir une liste des métiers assujettis à un examen de certification, veuillez consulter le skilledtradesontario.ca/fr/

Version préliminaire : 2022-06-07

Table des matières

Avant-propos : Objet et modalités du contrat d'apprentissage enregistré :.....1

Ressources propres au métier.....2

Ressources et liens spécifiques au métier.....2

Méthodologie - Élaboration des normes2

Introduction au registre3

 Rôles et responsabilités des apprentis5

 Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs6

Santé et sécurité.....7

Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes11

Champ d'exercice11

Directives du programme.....11

 Exigences du programme13

Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire.....13

 Résumé de Compétences pour réussir.....13

 Norme de rendement14

Formation des apprentis : conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs15

Avis de collecte de renseignements personnels18

Liste de formateurs19

 5455.0 Se Protéger Et Protéger Les Autres.....20

 5456.0 Communiquer.....24

 5457.0 Lire, Interpréter, Créer Et Mettre À Jour Des Dessins Et Des Spécifications.27

 5458.0 Concevoir Des Systèmes.....30

 5459.0 Planifier Et Préparer Un Projet.....35

 5460.0 Installer Des Tuyaux, Des Raccords, Des Soupapes Et Des Supports.39

 5461.0 Installer Des Systèmes De Tuyauterie.....44

 5462.0 Installer Des Appareils Sanitaires.....48

 5463.0 Installer Des Équipements.53

 5464.0 Installer Des Dispositifs.....56

 5465.0 Tester Les Systèmes.61

 5466.0 Mettre En Service/Activer Des Systèmes.....64

 5467.0 Effectuer Des Opérations De Manœuvre Et De Levage.67

 5468.0 Entretien Des Systèmes Mécaniques72

Définitions	76
Apprenti(e)	76
Prêt(e) à passer l'examen?	79
Directives pour consigner un changement de parrain	80
Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1	81
Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 2	82
Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 3	83
Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 4	84
Annexe A – Directives relatives à l'attestation de fin d'apprentissage	85
Annexe B – Attestation de fin d'apprentissage	86
Annexe C – Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)	87
Annexe D – Bureaux de service locaux en Ontario	88
Diagramme Profil d'Analyse des Compétences (PAC)	i

Remarque : Cette norme a été révisée pour refléter l'identité visuelle de Métiers spécialisés Ontario (MSO) qui a remplacé l'Ordre des métiers de l'Ontario le 1er janvier 2022. Le contenu de la présente norme peut faire référence à l'ancienne organisation ; toutefois, tous les renseignements ou le contenu propres au métier demeurent pertinents et exacts selon la date de publication originale.

Veillez consulter le site Web de MSO : skilledtradesontario.ca/fr/ pour obtenir les renseignements les plus exacts et les plus récents. Pour obtenir des renseignements sur la loi LOPMS et ses règlements, veuillez consulter le site de perspectives dans les métiers spécialisés (Loi de 2021 ouvrant des), [L.O. 2021, chap. 28 - Projet de loi 288 \(ontario.ca\) LOPMS](#).

Toute mise à jour de cette publication est accessible en ligne; pour télécharger ce document en format PDF, cliquez sur le lien suivant : [MétiersspécialisésOntario.ca](https://MetiersspécialisésOntario.ca)

© 2022, Métiers spécialisés Ontario. Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation préalable de Métiers spécialisés Ontario.

Maintenu avec le transfert à Métiers spécialisés Ontario, 1999 (V100)

Avant-propos : Objet et modalités du contrat d'apprentissage enregistré :

- Avant d'entreprendre les activités officielles d'apprentissage, l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et un témoin sont tenus de signer un contrat d'apprentissage.
- Le contrat d'apprentissage que vous avez signé est un document juridique important qui décrit vos responsabilités en tant qu'apprenti(e) et celles de votre parrain (marraine).
- Une fois enregistré, ce contrat marque le début de l'entente officielle entre l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et le Ministère.
- Pour les métiers à accréditation obligatoire, le document d'enregistrement de l'apprentissage doit être accessible pendant le travail.

L'apprenti(e) convient :

- **D'informer le bureau de service local de tout changement de coordonnées ou de parrain dans les sept jours;**
- De suivre les directives licites du (de la) parrain (marraine) et du (de la) formateur(trice) et de faire tout en son pouvoir pour acquérir les compétences énoncées dans le registre du métier, qui font partie du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- D'obtenir auprès du (de la) parrain (marraine) et des formateurs la confirmation écrite de la satisfaction des exigences énoncées dans le registre du métier.
- Lorsque vous recevez une « offre de formation en classe », confirmez votre participation en suivant les consignes de l'offre. À défaut de le faire, vous risquez de perdre la possibilité de suivre vos cours, ce qui retarderait l'achèvement de votre apprentissage.

Le (la) parrain (marraine) convient :

- De s'assurer que l'apprenti(e) suit la formation nécessaire dans le cadre du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- De suivre les progrès réalisés dans le cadre de la formation avec l'apprenti(e) et avec les formateurs lorsque le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) ne sont pas la même partie.
- De libérer son apprenti(e) de son travail pour qu'il ou elle puisse suivre une formation en classe sans en être pénalisé(e);
- De maintenir le ratio compagnon/apprenti pour votre métier, le cas échéant;
- De suivre les progrès de ses apprentis;
- De s'assurer que les formateurs confirment par écrit que l'apprenti(e) a acquis chaque compétence énoncée dans le registre du métier;
- De contacter le Ministère en cas de changement dans sa capacité à assurer la formation, dans ses coordonnées ou dans le statut de l'apprenti(e) dans le cadre du programme.

Ressources et liens spécifiques au métier

Ressources propres au métier	Lien
Programme du Sceau rouge	www.sceau-rouge.ca
Apprentissage en Ontario	https://www.ontario.ca/fr/page/lapprentissage-en-ontario
Emploi Ontario	ontario.ca/fr/page/emploi-ontario
Service Canada	www.servicecanada.gc.ca
<i>Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés</i>	Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés, L.O. 2021, ch. 28 - Projet de loi 288 (ontario.ca)
Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences	ontario.ca/fr/page/ministere-du-travail-de-la-formation-et-du-developpement-des-competences
Guide de préparation à l'examen	Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario
Zone compétences (Passeport-compétences de l'Ontario)	http://zonecompetences.ca/

**Veuillez noter que tous les liens sont valides au moment de la publication*

Méthodologie - Élaboration des normes

Une norme est élaborée avec un large groupe de représentants du métier qui forment le groupe de travail initial. Il s'agit d'experts en la matière, de gens de métier, d'instructeurs et d'employeurs issus d'un échantillon représentatif du secteur ou de l'industrie et possédant diverses années d'expérience professionnelle dans le domaine. Ce groupe de travail examine, élabore et recommande la révision du contenu de la norme. Son rôle consiste également à harmoniser et à mettre à jour d'autres contenus de soutien pour le produit.

Le processus de validation constitue une partie essentielle de l'élaboration de la norme. C'est l'occasion pour un groupe représentatif plus large du secteur de fournir sa rétroaction sur le contenu du projet de norme. Ce processus est mené de différentes manières et peut inclure l'envoi d'un sondage ou du document provisoire (ou des deux) directement au secteur. Les commentaires reçus sont examinés par le groupe de travail, et les modifications nécessaires sont apportées sur la base d'un consensus.

Introduction au registre

Ce registre « en milieu de travail » constitue la norme de formation pour Plombier 306A; il a été élaboré par Métiers spécialisés Ontario en consultation avec des représentants de l'industrie. Il met en évidence toutes les compétences associées au métier et nécessaires à son apprentissage.

Le registre est divisé en ensembles de compétences, qui contiennent à leur tour des compétences spécifiques. Ces ensembles de compétences et compétences sont présentés sous forme d'énoncés qui décrivent ce que l'apprenti(e) doit accomplir et selon quelle norme, afin d'être considéré(e) comme ayant acquis la compétence en question.

La démonstration de ces compétences est consignée dans le registre. Une fois les compétences acquises, c'est par la validation des compétences ainsi que l'achèvement des exigences du programme de formation en classe ou l'équivalent que l'apprenti(e) achève son programme d'apprentissage et qu'il ou elle reçoit son certificat d'apprentissage.

Le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) et l'apprenti(e) doivent valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Toutefois, si une compétence est ombrée, cela signifie qu'elle est facultative et qu'elle n'a pas besoin d'être validée, bien qu'elle ait été définie comme faisant partie du champ d'exercice du métier.

Toutes les pratiques décrites dans cette norme doivent être exécutées par l'apprenti(e) selon les critères spécifiques identifiés. En général, les normes de performance pour ce métier doivent être exécutées conformément à tous les codes et normes juridiques applicables et toutes les normes de santé et de sécurité doivent être respectées et observées. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail;
- Autres lois, règlements, codes et normes applicables;
- Meilleures pratiques de l'industrie;
- Politiques et procédures de l'entreprise.

Les renseignements présentés dans la présente norme étaient, à notre connaissance, à jour au moment de leur impression et destinés à une utilisation générale. Veuillez consulter le site Web de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse suivante afin d'obtenir les renseignements les plus précis et à jour : www.skilledtradesontario.ca/fr/

Rôles et responsabilités

Conformément à la [Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés \(LOPMS\)](#)

Métiers spécialisés Ontario (MSO) est responsable de ce qui suit :

- Établissement et maintien des qualifications;
- Établissement de programmes d'apprentissage et d'autres programmes de formation, y compris des normes de formation, des normes de programme et des examens de certification;
- Délivrance de certificats aux fins de la Loi, par exemple des certificats de qualification;
- Tenue d'un registre public pour les métiers à accréditation obligatoire, à l'adresse skilledtradesontario.ca/fr/registre-public/;
- Détermination de l'équivalence de l'expérience et des qualifications obtenues par les candidats au certificat de qualification qui n'ont pas réalisé d'apprentissage par rapport à celles obtenues en réalisant un apprentissage (évaluations d'équivalence professionnelle);
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Réalisation de recherches et détermination des métiers devant être prescrits comme tels aux fins de la Loi, et formulation de recommandations sur ces questions au ministre.

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC) a les responsabilités suivantes :

- Classification des métiers comme métiers à accréditation obligatoire;
- Prescription des champs d'exercice des métiers;
- Approbation des personnes pouvant fournir une formation en classe dans le cadre des programmes d'apprentissage (ARF);
- Enregistrement des contrats d'apprentissage;
- Délivrance d'un certificat d'apprentissage aux personnes qui terminent avec succès un programme d'apprentissage;
- Administration des examens, y compris les examens de certification;
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Exercice des autres pouvoirs, devoirs et fonctions prévus par la Loi ou les règlements.

Pour toute question liée à votre contrat d'apprentissage enregistré ou à l'achèvement de votre apprentissage, vous devez communiquer avec votre bureau de service local.

Rôles et responsabilités des apprentis

Un(e) apprenti(e) est une personne ayant conclu un contrat d'apprentissage enregistré (se reporter à l'avant-propos : « Objet et modalités du contrat d'apprentissage », page 1) avec un parrain (une marraine) pour recevoir une formation dans un métier dans le cadre d'un programme d'apprentissage établi par Métiers spécialisés Ontario. À titre d'apprenti(e), vous avez certains rôles et certaines responsabilités à assumer tout au long de votre programme d'apprentissage :

1. En tant qu'apprenti(e), vous avez signé un contrat d'apprentissage et avez conclu un contrat avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences et votre parrain (marraine).
2. Si vous êtes inscrit(e) en tant qu'apprenti(e) dans un métier à accréditation obligatoire, votre nom figurera automatiquement au registre public de Métiers spécialisés Ontario.
3. Vous devez informer le personnel de votre bureau de service local de toute modification aux renseignements suivants :
 - L'adresse de votre parrain (marraine);
 - Vos nom et adresse;
 - Le nom de votre parrain (marraine), notamment s'il s'agit d'un nouvel emploi avec un(e) nouveau (nouvelle) parrain (marraine).
4. À titre d'apprenti(e), vous devez acquérir les compétences ou les ensembles de compétences établis dans le présent registre (énoncés à la section « Admissibilité à l'attestation de fin d'apprentissage » du présent document), qui doivent ensuite être signés et datés par vous ainsi que par votre formateur(trice).
5. Une fois que vous avez démontré que vous maîtrisez toutes les compétences obligatoires et que vous avez reçu la validation de votre parrain (marraine) ou formateur(trice) pour chaque compétence, vous devez faire remplir et signer le formulaire de validation des ensembles de compétences par votre parrain (marraine) actuel(le).
6. Présentez votre registre à votre bureau de service local.
7. Présentez votre attestation de fin d'apprentissage (voir l'Annexe B), ainsi que votre registre autorisé, à votre bureau de service local.

Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs

Les **parrains** doivent s'assurer que toutes les modalités du contrat d'apprentissage enregistré sont respectées. En vertu du contrat d'apprentissage enregistré, ils doivent veiller à ce que les apprentis reçoivent la formation exigée dans le cadre d'un programme d'apprentissage. À titre de signataires de ce contrat, ils sont désignés comme « signataires autorisés » de la validation des ensembles de compétences de l'apprenti(e) et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée. Certains parrains peuvent également jouer le rôle de formateur.

Un(e) **formateur(trice)** est une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail.

Dans les métiers à accréditation obligatoire, un(e) formateur(trice) doit détenir un certificat de qualification valide et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.

Dans les métiers à accréditation non obligatoire, un(e) formateur(trice) est une personne qui remplit l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- Détenir un certificat de qualification;
- Détenir un certificat d'apprentissage du métier; ou
- Avoir terminé la formation en milieu de travail (compétences et/ou heures d'apprentissage, selon le cas) et la formation en classe du programme d'apprentissage du métier;
- Posséder une expérience en milieu de travail équivalente au programme d'apprentissage, ainsi que les compétences décrites dans le registre.

La compétence signifie être capable de donner un rendement conforme à la norme requise (voir « *Introduction au registre* »). Les formateurs/parrains et les apprentis doivent valider et dater les compétences acquises avec succès dans le registre. Le registre sert à documenter ces réalisations.

Les formateurs doivent apposer leur signature en se fondant sur leur évaluation et leur jugement professionnel indiquant que les apprentis ont acquis les compétences décrites ci-dessus. La signature du (de la) formateur(trice) ne constitue pas une garantie générale ou une garantie du comportement futur de l'apprenti(e).

Les parrains qui participent à ce programme de formation sont désignés comme signataires autorisés et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée.

Santé et sécurité

Les méthodes et les conditions de travail sécuritaires, la prévention des accidents et la préservation de la santé revêtent une importance primordiale dans le cadre des programmes d'apprentissage en Ontario. Ces responsabilités sont partagées et exigent les efforts conjoints du gouvernement, des parrains, des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis et du public pour atteindre l'objectif de rendre les lieux de travail de l'Ontario plus sécuritaires.

La [Loi sur la santé et la sécurité au travail](#) (LSST) nous fournit le cadre juridique et les outils pour le faire. Elle énonce les droits et les devoirs de toutes les parties en milieu de travail, confiant à l'employeur la responsabilité ultime de la santé et de la sécurité des travailleurs (en l'occurrence les apprentis) en veillant à ce que des procédures, des contrôles et une formation soient établis pour faire face aux risques professionnels. En conséquence, il est impératif que toutes les parties soient conscientes des circonstances qui peuvent causer une blessure, une maladie ou un préjudice. On peut créer des expériences d'apprentissage et des milieux sécuritaires en contrôlant les variables et les comportements qui peuvent causer un accident, une blessure ou une maladie, ou y contribuer.

On rappelle au (à la) parrain (marraine) qui n'est pas l'employeur que ce dernier a des responsabilités juridiques en matière de santé et de sécurité envers l'apprenti(e) qui est son employé(e). Le (la) parrain (marraine) doit encourager les habitudes de travail sécuritaires et le respect des exigences de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail.

Il est généralement reconnu qu'une attitude positive à l'égard de la sécurité en conjonction avec de bonnes compétences en santé et sécurité contribue à un environnement sans accident. Une saine attitude envers la prévention des accidents est bénéfique à tous.

Les travailleurs et les apprentis peuvent être exposés à une multitude de dangers et, par conséquent, doivent connaître la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et ses règlements.

Le système de responsabilité interne :

L'un des principaux objectifs de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) est de faciliter la mise en place d'un solide système de responsabilité interne (SRI) au travail. À cette fin, la LSST énonce les obligations des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis, des constructeurs et des propriétaires de lieux de travail.

La conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques respectives est essentielle à l'établissement d'un solide SRI dans le milieu de travail.

En termes simples, le SRI signifie que tout le monde au travail a un rôle à jouer pour assurer la sécurité et la santé dans les lieux de travail. Les travailleurs et les apprentis en milieu de travail qui constatent un problème de santé et de sécurité, comme un danger ou une infraction à la LSST en milieu de travail, ont l'obligation juridique de signaler la situation à l'employeur ou à un superviseur. Les employeurs et les superviseurs sont, à leur tour, tenus de résoudre ces situations et d'informer les travailleurs de tout danger dans le cadre de leur travail.

Le SRI encourage un milieu de travail sain et sécuritaire. En plus de la conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques, le SRI est appuyé par des politiques et des programmes de santé et de sécurité bien définis, y compris la conception, le contrôle, la surveillance et la supervision du travail effectué.

Rôles et responsabilités en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*

Les responsabilités de l'employeur comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Former, informer et superviser les travailleurs et les apprentis afin de protéger leur santé et leur sécurité;
- Nommer des personnes compétentes comme superviseurs;
- Informer un(e) travailleur(euse), un(e) apprenti(e) ou une personne en autorité de tout danger existant dans le lieu de travail et les former à la manipulation, à l'entreposage, à l'utilisation, à l'élimination et au transport de tout matériel, substance, outil, matériau, etc.;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection d'un(e) travailleur(euse) ou d'un(e) apprenti(e);
- Dans les lieux de travail où plus de cinq travailleurs sont régulièrement employés, préparer et afficher une politique écrite en matière de santé et de sécurité au travail et mettre sur pied et maintenir un programme pour sa mise en œuvre;
- Préparer et afficher des politiques sur la violence et le harcèlement au travail et élaborer des programmes à l'appui de ces politiques;
- S'assurer que tous les travailleurs et apprentis connaissent les lois, les règlements, les codes et les normes applicables afin que les exigences à respecter soient claires pour tous les travailleurs et apprentis.

Les responsabilités du formateur/superviseur comprennent, entre autres, ce qui suit :

- S'assurer que le (la) travailleur(euse) ou apprenti(e) travaille en conformité avec la loi et ses règlements;
- S'assurer que tout équipement, dispositif de protection ou vêtement requis par l'employeur est utilisé ou porté par le (la) travailleur(euse) ou l'apprenti(e);
- Aviser un(e) travailleur(euse) ou un(e) apprenti(e) de tout danger potentiel ou réel pour la santé ou la sécurité connu du superviseur;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection des travailleurs.

Les responsabilités du (de la) travailleur(euse) ou de l'apprenti(e) comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Travailler en conformité avec la Loi et ses règlements;
- Utiliser ou porter tout matériel, dispositif de protection ou vêtement exigé par l'employeur;
- Signaler à l'employeur ou au superviseur tout matériel ou dispositif de protection manquant ou défectueux connu qui pourrait mettre en danger le travailleur ou un autre travailleur;
- Signaler tout danger ou toute infraction à la Loi ou à ses règlements à l'employeur ou au superviseur;
- Ne pas enlever ou rendre inefficace tout dispositif de protection exigé par l'employeur ou par les règlements;
- Ne pas utiliser ou faire fonctionner du matériel ou travailler d'une manière qui pourrait mettre en danger un travailleur.

Les trois droits des travailleurs et des apprentis

La LSST accorde aux travailleurs et aux apprentis trois droits fondamentaux :

1. Le droit d'être informés des dangers liés à leur travail et d'obtenir des informations, une supervision et des instructions pour protéger leur santé et leur sécurité sur le lieu de travail;
2. Le droit de participer à l'identification et à la résolution des problèmes de santé et de sécurité au travail par l'entremise d'un représentant en santé et sécurité ou d'un travailleur membre d'un comité mixte de santé et sécurité;
3. Le droit de refuser un travail qu'ils estiment dangereux pour leur santé et leur sécurité ou celles de tout autre travailleur sur le lieu de travail.

Pour les projets s'appliquant aux métiers de la construction, un constructeur est également identifié

Dans tous les projets, le constructeur est soit le propriétaire, soit une personne embauchée par le propriétaire.

L'objectif de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* est de confier à une seule personne l'autorité générale en matière de santé et de sécurité dans le cadre d'un projet. Cette personne est le constructeur du projet.

Le constructeur est la partie qui exerce le plus grand contrôle sur les aspects de santé et de sécurité de l'ensemble du projet; il est responsable en dernier ressort de la santé et de la sécurité de tous les travailleurs et apprentis. Le constructeur doit veiller à ce que tous les employeurs, apprentis et travailleurs du projet respectent la loi et ses règlements.

Les tâches du constructeur sont les suivantes :

- Veiller à l'application des mesures et des procédures prévues par la Loi et ses règlements;
- Veiller à ce que tous les employeurs, apprentis et travailleurs du projet respectent la Loi et ses règlements;
- Assurer la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs et des apprentis dans le cadre du projet.

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences effectue des inspections périodiques des lieux de travail pour s'assurer que les lois et règlements sur la sécurité sont respectés. Pour toute question, veuillez communiquer avec l'InfoCentre de santé et de sécurité au travail au 1-877-202-0008.

Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes

Champ d'exercice

Le champ d'exercice du métier de Plombier est décrit à l'article 103 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS et se lit comme suit :

103. (1) Le champ d'exercice du métier de plombier consiste notamment à faire ce qui suit :

1. Disposer, assembler, installer, entretenir ou réparer, dans tout bâtiment ou ouvrage ou sur tout emplacement, de la tuyauterie, des appareils ou des accessoires servant à l'approvisionnement en eau à des fins résidentielles ou industrielles ou à l'évacuation de l'eau utilisée à de telles fins.
2. Raccorder à la tuyauterie tout appareil utilisant l'eau qui lui est fournie ou rejetant des eaux usées.
3. Installer la tuyauterie nécessaire à tout processus, y compris un processus comportant le transport de gaz, ou le tubage de systèmes pneumatiques ou de traitement d'air.
4. Faire les joints requis dans la tuyauterie.
5. Lire et interpréter les plans d'étude, la documentation des fabricants et les diagrammes d'installation pour la tuyauterie et les appareils qui y sont raccordés.

(2) Le champ d'exercice du métier de plombier exclut ce qui suit :

1. Fabriquer du matériel ou assembler une unité avant la livraison à un bâtiment, à un ouvrage ou à un emplacement.
2. Agencer des tuyaux métalliques ou non métalliques dans des tranchées pour former les égouts sanitaires ou pluviaux, les drains ou les canalisations principales.
3. Réparer et entretenir des installations dans un établissement industriel en activité.

Bien que le registre se fonde sur le champ d'exercice décrit dans le règlement (article 103 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS), il ne prétend ni augmenter ni modifier le champ d'exercice décrit dans le règlement.

Directives du programme

Durée de la formation en milieu de travail

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 8280 heures de formation en milieu de travail pour acquérir les compétences professionnelles requises. Cette durée peut varier en fonction des circonstances.

Durée de la formation en classe

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 720 heures de formation en classe pour terminer le programme d'études associé au programme de formation.

Nombre total d'heures de formation

9000 heures

Ratio compagnon-apprenti

Ratios prévus dans la réglementation

Si un métier a été prescrit comme étant assujéti à un ratio apprenti-compagnon, le nombre d'apprentis pouvant être parrainés ou employés par une personne exerçant le métier par rapport au nombre de compagnons employés ou autrement engagés par la personne exerçant le métier **ne doit en aucun cas dépasser un(e) apprenti(e) pour chaque compagnon (compagne)**. Vous trouverez de plus amples renseignements dans la section Apprentissage du site Web du gouvernement de l'Ontario à l'adresse ontario.ca/fr/page/embaucher-une-apprentie

Exigences du programme

Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire

Les règlements en vertu de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés*, classifient chaque métier comme étant « à accréditation obligatoire » ou « à accréditation non obligatoire ». Ce métier est à accréditation obligatoire.

Il incombe à l'apprenti(e) de remplir un dossier d'attestation de la formation, sous forme de registre. Le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) doivent valider une fois que l'apprenti(e) a acquis les compétences liées au métier visé.

Résumé de Compétences pour réussir

Les Compétences pour réussir permettent aux gens de s'adapter à un monde en constant changement, afin de pouvoir travailler, apprendre et mieux vivre. Elles sont fondamentales pour l'acquisition d'autres compétences et très importantes pour des interactions sociales réussies. Ces compétences sont utiles à tout le monde, car elles aident les personnes à trouver un emploi, à progresser dans leur emploi actuel et à changer d'emploi, le cas échéant. Elles aident également les personnes à devenir des membres actifs de leur communauté et à réaliser un apprentissage réussi.

À la suite de recherches et de consultations approfondies, le gouvernement du Canada a lancé le nouveau modèle Compétences pour réussir, qui vient renouveler l'ancien cadre des compétences essentielles afin de mieux tenir compte des besoins du marché du travail actuel et futur.

Les profils de compétences essentielles propres aux professions sont disponibles en ligne. Ils seront mis à jour périodiquement aux fins d'harmonisation avec le nouveau modèle Compétences pour réussir que vous trouverez ici : [modèle Compétences pour réussir](#).

Norme de rendement

En général, la norme de rendement pour le métier de Plombier doit être exécutée, le cas échéant, selon et en conformité avec ce qui suit :

Normes de sécurité de l'industrie qui sont basées sur :

- Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail;
- Lois, règlements, codes et normes en vigueur sur le territoire (règlements municipaux, etc.);
- Politiques et procédures de l'entreprise;
- Toutes les spécifications des fabricants et les spécifications techniques applicables.

Autres certifications et formations suggérées ou requises

Bien qu'un apprenti reçoive une formation en santé, sécurité et dans des domaines spécifiques à son métier pendant son apprentissage, il est important de savoir qu'il peut également être nécessaire de suivre d'autres formations en santé et sécurité au travail, ainsi que de renouveler ou de mettre à jour des certifications au cours de sa carrière, avant d'effectuer de nouveaux types de travaux.

Formation des apprentis : conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs

Conseils à l'intention des apprentis

N'oubliez pas que l'apprentissage est un processus qui prend du temps. Voici une liste de conseils et d'outils supplémentaires qui vous permettront de tirer le maximum de votre formation par l'apprentissage.

- Adoptez sans délai des procédures de travail sécuritaire afin de créer de bonnes habitudes;
- Utilisez votre registre comme journal de bord pour faire le suivi des compétences acquises;
- Examinez votre plan d'apprentissage avec votre conseiller(ère) en formation, votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine);
- Discutez de vos besoins de formation avec votre formateur(trice) et/ou votre parrain (marraine);
- Écoutez les suggestions de votre formateur(trice);
- Posez des questions à votre formateur ou formatrice si vous n'êtes pas certain ou certaine de la compétence que vous devez acquérir ou des outils ou du matériel que vous devez utiliser pour effectuer votre travail;
- Faites preuve d'enthousiasme et adoptez de bonnes habitudes de travail;
- Une fois que vous avez démontré avoir acquis une compétence, validez-la avec votre formateur(trice).

Pour tirer le meilleur parti de cette expérience de mentorat, demandez à être exposé(e) à toute l'étendue du métier; rencontrez régulièrement votre parrain (marraine) ou votre formateur(trice) pour discuter de vos progrès, poser des questions et demander une rétroaction.

Conseils à l'intention des parrains

- Choisissez un(e) formateur(trice) qui a de bonnes aptitudes à la communication et qui travaille bien avec les autres.
- Assurez-vous que l'apprenti(e) travaille toujours sous la direction d'un formateur ou d'une formatrice qualifiée ou qu'il ou elle y a accès;
- Invitez-le (la) formateur(trice) à suivre des cours de perfectionnement (p. ex., programme de formation des formateurs, programmes à l'intention des mentors, etc.);
- Définissez des attentes claires et faites participer l'apprenti(e) et le (la) formateur(trice) à l'élaboration du plan d'apprentissage;
- Encouragez l'adoption d'habitudes de travail sécuritaires;
- Donnez du temps au (à la) formateur(trice) pour démontrer les compétences à l'apprenti(e);
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Veillez à ce que l'apprenti(e) reçoive la formation en milieu de travail diversifiée présentée dans ce document;
- Reconnaissez le bon rendement;
- Observez fréquemment;
- Donnez une rétroaction constructive et faites régulièrement des évaluations du rendement auxquelles participent l'apprenti(e) ainsi que le (la) formateur(trice);
- Servez-vous du registre comme d'un outil de suivi dans le cadre des évaluations régulières du rendement;
- Remplissez la validation des ensembles de compétences dès que l'apprenti(e) a démontré avoir acquis les compétences visées;
- Le contenu détaillé de chaque compétence ne constitue pas une liste inclusive; il s'agit plutôt d'une illustration de l'orientation voulue pour l'acquisition de chaque compétence.

Conseils à l'intention des formateurs

Les formateurs doivent veiller à ce que les apprentis acquièrent les compétences qui sont indiquées dans le présent document. Voici une liste de conseils et d'outils qui visent à aider les formateurs à superviser les apprentis :

- Faites preuve d'habitudes exemplaires de prudence au travail;
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Traitez les apprentis équitablement et avec respect;
- Examinez le registre avec l'apprenti(e) et mettez au point un plan d'apprentissage;
- Établissez des attentes claires et reconnaissez le bon rendement;
- Exposez les apprentis à toute la portée du métier en leur offrant une formation sur les compétences décrites dans le présent document;
- Encouragez l'apprenti(e) à poser des questions et répondez-y;
- Faites preuve de patience;
- Expliquez et démontrez les compétences;
- **Rencontrez régulièrement l'apprenti(e) pour discuter de ses progrès;**
- Donnez régulièrement de la rétroaction;
- Lorsque l'apprenti(e) a acquis des compétences, validez-les;
- Servez-vous du registre comme d'un guide pour évaluer les compétences dans chacun des domaines. En utilisant le registre, les formateurs pourront guider le processus et aider les apprentis à acquérir les compétences énoncées dans ce document.

La meilleure expérience de mentorat consiste à donner à l'apprenti(e) une formation et une exposition aussi complètes que possible à toute la portée du métier. Si cela n'est pas possible, aidez la personne à trouver d'autres moyens d'y parvenir.

Avis de collecte de renseignements personnels

1. À tout moment durant votre formation par l'apprentissage, on pourra vous demander de présenter ce registre à votre bureau de service local. Vous devrez produire l'attestation de fin d'apprentissage signée au bureau de service local afin de terminer votre programme. Le bureau de service local utilisera vos renseignements personnels pour administrer et financer le système de formation par l'apprentissage de l'Ontario, notamment pour confirmer que vous avez terminé votre apprentissage et pour délivrer votre certificat d'apprentissage.
2. Le bureau de service local communiquera des renseignements concernant la fin de votre programme d'apprentissage et votre certificat d'apprentissage à Métiers spécialisés Ontario, qui en a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités.
3. Vos renseignements personnels sont recueillis, utilisés et divulgués par le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences en vertu de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)*.
4. Pour toute question concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation par le Ministère de vos renseignements personnels, prière de contacter :

Responsable, InfoCentre Emploi Ontario

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

33, rue Bloor Est, 2^e étage, Toronto (Ontario) M7A 2S3

Sans frais : 1-800-387-5656; Toronto : 416-326-5656

Service ATS : 1-866-533-6339 ou 416-325-4084

5455.0 Se Protéger Et Protéger Les Autres.**Objectif Général De Rendement**

Identifier, interpréter et mettre en application les lois, les codes les règlements et les lignes directrices ; sélectionner, porter, ajuster, utiliser et entretenir le matériel et les vêtements de protection personnelle ; reconnaître et évaluer les dangers et les conditions dangereuses ; prévenir les dangers ; assembler, ériger, utiliser et démanteler des plates – formes et des échafauds ; effectuer les procédures de verrouillage et d'étiquetage ; utiliser et entretenir les outils et le matériel ; et assurer la tenue des lieux.

Compétences

5455.01 Identifier, interpréter et mettre en application les lois, les codes, les règlements et les lignes directrices pertinents, dont : le SIMDUT (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail), la LSST (Loi sur la santé et la sécurité au travail), l'AOSC (Association ontarienne de la sécurité dans la construction), le CBO (Code du bâtiment de l'Ontario), CSPAAT (Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail), la LPE (Loi sur la protection de l'environnement), l'ASME (American Society of Mechanical Engineers), la CNTS (Commission des normes techniques et de la sécurité), la LTMD (Loi sur le transport de matières dangereuses), le CPIO (Code de prévention des incendies de l'Ontario), la NFPA (National Fire Protection Association), le CCÉ (Code canadien de l'électricité), les exigences municipales et les politiques des compagnies.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

5455.02 Sélectionner, porter, ajuster, utiliser et entretenir le matériel et les vêtements de protection personnelle, comme les chaussures de sécurité, casques de protection, les gants, les lunettes de sécurité, les masques, les visières, les combinaisons, les harnais de sécurité, les respirateurs, les protecteurs/bouchons d'oreilles, les appareils respiratoires, les cordes, les vestes réfléchissantes, les échantillonneurs d'air, les détecteurs de gaz et les insignes d'avertissement de la radioactivité pour assurer sa protection et celle des autres, conformément aux exigences de la compagnie, de l'AOSC et de la LSST et aux instructions des fabricants.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5455.03 Reconnaître et évaluer les dangers et les conditions dangereuses, comme les hauteurs, les échafauds et le matériel de levage, les conditions du lieu de travail, les opérations de soudage, la manutention et l'entreposage des matériaux, l'utilisation de la machinerie lourde, l'utilisation d'une grue, les opérations de montage et de levage et les travaux d'excavation, conformément aux procédures de la compagnie et aux exigences de la LSST, du SIMDUT et des codes et des règlements pertinents.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5455.04 Prévenir les dangers en prenant les mesures appropriées pour limiter, éliminer et communiquer les dangers afin d'assurer sa protection et celle des autres, conformément aux politiques de la compagnie et aux exigences de la LSST, du SIMDUT et des codes et des règlements pertinents.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5455.05 Assembler, ériger, utiliser et démanteler des plates-formes et des échafauds, dont les dispositifs de levage, des échafaudages volants et des sellettes, conformément aux dessins techniques, aux recommandations des fabricants, aux politiques de la compagnie et à la LSST.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5455.06 Effectuer les procédures de verrouillage et d'étiquetage dans le but d'isoler le matériel dangereux ou défectueux en informant les autorités appropriées, en installant un verrou et en conservant la clé, en attachant des étiquettes au matériel, en réparant le matériel s'il le faut et en retirant le verrou, conformément à la LSST, aux instructions des fabricants, au CCE et aux politiques de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5455.07 Utiliser et entretenir les outils et le matériel, dont les clefs, les outils à main électriques, les torches, les coupe - tuyaux, les outils d'assemblage, les outils de mesurage, les outils de coupe, les outils de nivellement, les outils de rodage, les outils à percer, les outils de montage, les cadres A, les élévateurs à fourche et autre matériel de manutention, conformément aux recommandations des fabricants, aux exigences du SIMDUT et de la LSST et aux politiques de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5455.08 Assurer la tenue des lieux pour garantir un milieu de travail sûr en retirant et en éliminant les matériaux excédentaires et inutiles ; en modifiant la position des équipements ; en déterminant l'emplacement du matériel et des fournitures de premiers soins ; en assurant le chauffage, l'éclairage et l'aération ; en veillant à ce que le chantier réponde aux attentes des clients sur le plan de la propreté ; et en érigeant des barrières de protection, conformément aux politiques de la compagnie et aux exigences su SIMDUT, de la LPE, de la CNTS, de la LSST et d'autres règlements.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5456.0 Communiquer.**Objectif Général De Rendement**

Communiquer efficacement avec les autres, tout en étant conscient des principes des droits de la personne et de l'égalité ; élaborer un plan de travail ; donner des instructions à d'autres ; lire et interpréter des documents et des spécifications ; rédiger des documents relatifs au travail ; et prendre soin de son hygiène.

Compétences

5456.01 Communiquer efficacement avec les clients et les collègues de travail, tout en étant conscient des principes des droits de la personne et de l'égalité, en utilisant des signaux verbaux et non verbaux pour transmettre des messages ; en utilisant un langage acceptable en milieu de travail ; en étant conscient du système hiérarchique qui existe dans un chantier ; en expliquant les problèmes et les procédures ; en trouvant des solutions de rechange ; en obtenant l'approbation des clients ; en laissant une copie de la garantie aux clients ; et en expliquant de manière claire, polie et complète le fonctionnement, l'entretien et les garanties aux clients.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

5456.02 Élaborer un plan de travail en évaluant les instructions reçues et en en discutant ; en réunissant les matériaux et les outils requis ; en communiquant avec d'autres ; et en déterminant combien de temps il faudra pour terminer la tâche, conformément aux spécifications, aux codes et aux normes de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5456.03 Donner des instructions à d'autres en précisant clairement les étapes à suivre ; en fixant les conditions selon lesquelles les instructions doivent être exécutées ; et en fixant les délais d'achèvement des travaux pour veiller à ce que la personne à qui la tâche a été confiée puisse terminer celle-ci conformément aux instructions reçues.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5456.04 Lire et interpréter des documents et des spécifications, comme les codes, les lois, les règlements, les ordres d'exécution de travaux, les ordres de modification, les dessins d'atelier, les publications professionnelles, les instructions des fabricants et les notes de service, pour compléter les tâches prévues, recueillir de l'information, terminer les installations et assurer le respect des instructions, des politiques et des mesures législatives.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5456.05 Rédiger des documents relatifs au travail, comme des ordres d'exécution des travaux, des ordres de modification, des notes de service, des lettres, des rapports d'accident et des formulaires, tout en s'assurant que ces documents sont rédigés de façon claire, lisible et complète, conformément aux normes de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5456.06 Prendre soin de son hygiène en portant les vêtements appropriés ; en observant les normes d'hygiène et en portant des vêtements propres, conformément aux règlements de sécurité pertinents, aux exigences des clients et aux normes de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5457.0 Lire, Interpréter, Créer Et Mettre À Jour Des Dessins Et Des Spécifications.

Objectif Général De Rendement

Identifier, lire et interpréter les dessins et les spécifications ; identifier et sélectionner le matériel à dessin ; réaliser des dessins et des croquis ; suivre le processus d'approbation des dessins ; et tenir la documentation à jour.

Compétences

5457.01 Identifier les dessins et les spécifications en lisant la cartouche ou la page titre des dessins ; en déterminant la séquence logique des dessins de chantier, d'architecture, de mécanique, de montage électrique, de charpente et d'atelier ; et en s'assurant que la série de dessins est complète de façon à disposer des dessins et des spécifications nécessaires à l'achèvement du projet.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

5457.02 Lire et interpréter les dessins et les spécifications en identifiant et en interprétant les symboles utilisés sur les dessins, les tableaux, les guides et les annexes, tout en s'assurant que les interprétations sont précises et conformes aux normes de l'industrie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5457.03 Identifier et sélectionner le matériel à dessin, dont les tés, les triangles, les équerres, les règles de mesurage, les programmes de dessin assisté par ordinateur et les périphériques de sortie, tout en s'assurant que l'on a sélectionné le matériel à dessin approprié pour pouvoir réaliser des dessins ou des croquis conformément aux normes de la compagnie ou du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5457.04 Réaliser des dessins et des croquis, comme des schémas, des plans de drainage, des dessins d'élévation, des dessins isométriques, des dessins d'interférence, des plans détaillés de tuyauterie et des plans de l'ouvrage fini, au moyen de la technologie et des outils disponibles, pour s'assurer de disposer d'une série complète de dessins et faciliter ainsi l'achèvement des travaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5457.05 Suivre le processus d'approbation des dessins en identifiant les autorités appropriées, dont les municipalités, les ingénieurs, les architectes, les propriétaires et les clients, et en suivant les étapes requises pour veiller à ce que les dessins soient approuvés et prêts, conformément aux normes de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5457.06 **Tenir la documentation à jour** en modifiant les dessins de l'ouvrage fini ; en révisant, modifiant et mettant à jour les dessins ; en créant un système d'étiquetage et un répertoire de l'entretien et des équipements ; et en s'assurant, au moyen d'outils et de la technologie, que les documents sont à jour et complets, conformément aux exigences des autorités approbatrices et aux normes de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5458.0 Concevoir Des Systèmes.**Objectif Général De Rendement**

Identifier le type de système à installer ; effectuer un calcul de la perte/du gain de chaleur ; déterminer les exigences du système et de l'installation ; déterminer les équipements à installer ; sélectionner les appareils sanitaires à installer ; sélectionner les dispositifs à installer ; disposer et illustrer le système ; et soumettre les documents de conception aux fins d'approbation.

Compétences

5458.01 Identifier le type de système à installer, comme les systèmes d'évacuation, l'éliminations des déchets, de ventilation, d'évacuation des eaux pluviales, d'alimentation en eau potable, de protection contre les incendies, de chauffage et refroidissement hydronique, d'évacuation des eaux usées, privés ou non, de traitement de l'eau, aux gaz et aux combustibles, de tuyauterie industrielle et au gaz médical, tout en s'assurant que ce système est conforme aux codes, aux lois, aux règlements, aux cahiers des charges et aux dessins pertinents, aux exigences du client et aux normes de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

5458.02 **Effectuer un calcul de la perte/du gain de chaleur** pour que la sélection des matériaux et des équipements nécessaires à l'installation des systèmes de chauffage et de refroidissement hydronique soit conforme aux dessins, aux spécifications, aux codes, aux lois et aux règlements.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5458.03 **Déterminer les exigences du système et de l'installation**, dont la taille des passages, les types de passage, les coupe – feu, les types de matériaux, la taille des supports et des étriers de suspension de la tuyauterie, la taille des tuyaux, le type de méthode(s) de raccordement, l'emplacement de la tuyauterie, le type d'appareils sanitaires, le type d'équipements et le nombre d'appareils sanitaires, en lisant, en interprétant et en mettant en application les codes, les lois, les règlements, les cahiers des charges, les dessins et les catalogues des fabricants pour s'assurer que le système est conforme aux exigences du travail.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5458.04 Déterminer les équipements à installer**, comme les chauffe – eau, les pompes, les éjecteurs, les séparateurs, les adoucisseurs, les gicleurs, les placards d’incendie et les équipements spéciaux, en lisant, en interprétant et en mettant en application les codes, les lois, les règlements, les cahiers des charges, les dessins et les catalogues des fabricants pour s’assurer que les équipements sont conformes aux exigences du travail.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5458.05 Sélectionner les appareils sanitaires à installer**, comme les toilettes, les bidets, les machines à laver les bassins hygiéniques, les urinoirs, les baignoires, les douches, les éviers, les fontaines, les appareils à accès facile, les drains de sol, les drains à emboîtement et les appareils sanitaires spéciaux, en lisant, en interprétant et en mettant en application les codes, les lois, les règlements, les cahiers des charges, les dessins et les catalogues des fabricants pour s’assurer que les appareils sanitaires sont conformes aux exigences du travail.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5458.06 **Sélectionner les dispositifs à installer**, comme les réducteurs de pression, les soupapes de décharge et de sécurité thermique, les dispositifs antirefoulement, les soupapes de sûreté, les soupapes de commande, les soupapes de chasse, les soupapes de dosage, les compteurs d'eau, les soupapes de régulation du débit, les soupapes de régulation de la température de l'eau, les aquastats, les réservoirs de chasse, les dispositifs d'amorçage de la garde d'eau et les robinets, en lisant, en interprétant et en mettant en application les codes, les lois, les règlements, les cahiers des charges, les dessins et les catalogues des fabricants pour s'assurer que les dispositifs sanitaires sont conformes aux exigences du travail.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5458.07 **Disposer et illustrer le système** en créant des plans de drainage, des dessins des colonnes de chute, des dessins des colonnes montantes, des schémas, des plans détaillés de tuyauterie, des dessins isométriques et des spécifications pour que la disposition du système soit conforme aux exigences du client ou de la compagnie, aux codes, aux lois, aux règlements, aux spécifications et aux exigences d'autres organismes gouvernementaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5458.08 **Soumettre les documents de conception aux fins d’approbation**, dont les dessins, les croquis, les spécifications et tous les renseignements pertinents, de façon à ce qu’ils soient conformes aux exigences des autorités gouvernementales, des ingénieurs et des clients ou des représentants des clients.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l’apprenti(e)	Signature de l’apprenti(e)

5459.0 Planifier Et Préparer Un Projet.**Objectif Général De Rendement**

Effectuer le calcul des matériaux et de la main-d'œuvre nécessaires ; préparer les demandes et la documentation pour l'installation des systèmes ; déterminer les équipements et les outils nécessaires pour mener à bien le projet ; assurer la livraison rapide des matériaux nécessaires ; établir le calendrier des travaux ; vérifier les livraisons ; et entreposer les matériaux, les équipements et les outils.

Compétences

5459.01 Effectuer le calcul des matériaux et de la main-d'œuvre nécessaires en se basant sur la documentation du projet pour déterminer les matériaux, la main-d'œuvre et les équipements requis ; et en établissant la disponibilité et les dates de livraison des matériaux pour s'assurer que le projet est conforme aux dessins et aux cahiers des charges.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

5459.02 Préparer les demandes et la documentation pour l'installation des systèmes, comme les systèmes d'évacuation, privés ou non, d'élimination des déchets et de ventilation, d'évacuation des eaux pluviales, d'alimentation en eau potable, de protection contre les incendies, de chauffage et refroidissement hydronique, d'évacuation des eaux usées, privés ou non, de traitement de l'eau, au gaz et aux combustibles, de tuyauterie industrielle et au gaz médical, pour s'assurer que la documentation est remplie de façon claire et précise, conformément aux exigences municipales et provinciales.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5459.03 Déterminer les équipements et les outils nécessaires pour mener à bien le projet en se basant sur la documentation du projet et en confirmant la disponibilité des équipements et des outils de façon à ce que le travail se déroule efficacement et sans heurts, conformément aux politiques et aux procédures de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5459.04 Assurer la livraison rapide des matériaux nécessaires** en commandant les matériaux, les équipements et les outils ; en utilisant les cahiers des charges, les catalogues et les dessins d'atelier approuvés ; en déterminant la disponibilité des matériaux et en prévoyant leur livraison ; et en confirmant les demandes auprès du fournisseur pour s'assurer que les matériaux commandés sont livrés dans des délais conformes au calendrier des travaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5459.05 Établir le calendrier des travaux** en préparant des diagrammes d'implantation du projet ; en coordonnant les travaux avec les autres métiers ; et en prenant en considération les conditions météorologiques défavorables, les exigences en matière de main-d'œuvre et les équipements spéciaux pour assurer une manutention, un entreposage et une installation efficaces et le déroulement sans heurts du projet.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5459.06 Vérifier les livraisons**, notamment des matériaux, des équipements et des outils, en passant en revue les commandes ; en communiquant avec le fournisseur au besoin ; et en s'assurant que les matériaux et les équipements livrés correspondent à ce qui a été commandé.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5459.07 **Entreposer les matériaux, les équipements et les outils** pour qu'ils soient disponibles lors de l'installation en observant toute exigence particulière et en s'assurant que les matériaux et les équipements sont manipulés et entreposés en toute sécurité, conformément aux recommandations des fabricants, aux politiques de la compagnie et du chantier, à la LSST et aux autres règlements pertinents en matière de sécurité.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5460.0 Installer Des Tuyaux, Des Raccords, Des Soupapes Et Des Supports.**Objectif Général De Rendement**

Identifier les matériaux de tuyauterie, les raccords de tuyauterie, les soupapes de commande, les méthodes de raccordement et les supports et les étriers de suspension de la tuyauterie ; créer une série de passages dans la structure ; installer les supports et les étriers de suspension de la tuyauterie ; installer la tuyauterie et les raccords ; et joindre la tuyauterie et les raccords.

Compétences

5460.01 Identifier les matériaux de tuyauterie, comme la fonte, l'acier, le cuivre, le plastique, l'acier inoxydable, le verre, l'aluminium, le grès vitrifié et les matériaux composites pour s'assurer que les matériaux cités sont conformes aux codes, aux lois, aux règlements, aux cahiers des charges et aux dessins pertinents et aux normes du client ou de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

5460.02 Identifier les raccords de tuyauterie à utiliser, comme les coudes ; les culottes, les tés, les tés à 45°, les culottes doubles et les doubles tés à 45° ; les raccords en croix ; les tés à 45° à embranchements cintré ; et les raccords d'évacuation doubles, les regards de nettoyage, les bras - supports, les brides, les raccords de réduction, les adaptateurs et les joints d'expansion, pour s'assurer qu'ils sont conformes aux codes, aux lois, aux règlements, aux cahiers des charges et aux dessins pertinents et aux normes du client ou de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5460.03 Identifier les soupapes de commande à utiliser, comme les robinets – vannes, les soupapes à boulet, les soupapes à bille, les clapets de retenue, les clapets antiretours et les robinets à pointeau, pour s'assurer qu'elles sont conformes aux codes, aux lois, aux règlements, aux cahiers des charges et aux dessins pertinents et aux normes du client ou de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5460.04 Identifier les méthodes de raccordement utilisées dans l'installation des systèmes de tuyauterie, notamment au moyen de joints matés et mécaniques et de raccords à bride, filetés, à souder, brasés, collés, à compression, rainurés, matricés et à collet repoussé, pour s'assurer qu'elles sont conformes aux codes, aux lois, aux règlements, aux cahiers des charges et aux dessins pertinents et aux normes du client ou de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5460.05 Identifier les supports et les étriers de suspension utilisés dans l'installation des systèmes de tuyauterie, comme les chapes, les rouleaux squelettes, les dispositifs d'ancrage en béton et les étais, pour s'assurer qu'ils sont conformes aux codes, aux lois, aux règlements, aux cahiers des charges et aux dessins pertinents et aux normes du client ou de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5460.06 Créer une série de passages dans la structure, comme des manchons et des perforations, pour mettre l'installation des systèmes de tuyauterie, conformément aux codes, aux lois, aux règlements, aux cahiers des charges et aux dessins pertinents et aux normes du client ou de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5460.07 Identifier les supports et les étriers de suspension de la tuyauterie, comme les chapes, des rouleaux squelettes, les dispositifs d'ancrage en béton et les étais en métal, tout en s'assurant que l'installation est conforme aux codes, aux lois, aux règlements, aux cahiers des charges et aux dessins pertinents et aux normes du client ou de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5460.08 Identifier les tuyaux et les raccords en fonte, en acier, en cuivre, en plastique, en acier inoxydable, en verre, en aluminium, en grès vitrifié et en matériaux composites, tout en s'assurant que l'installation est conforme aux codes, aux lois, aux règlements, aux cahiers des charges et aux dessins pertinents et aux normes du client ou de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5460.09 Joindre les tuyaux et les raccords, notamment au moyen de joints matés et mécaniques et de raccords à bride, filetés, à souder, brasés, collés, à compression, rainurés, matricés et à collet repoussé, tout en s'assurant que les raccordements sont conformes aux codes, aux lois, aux règlements, aux cahiers des charges et aux dessins pertinents et aux normes du client ou de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5461.0 Installer Des Systèmes De Tuyauterie.**Objectif Général De Rendement**

Déterminer les systèmes de tuyauterie à installer ; vérifier les caractéristiques des tuyaux et des raccords ; établir le lieu d'installation ; installer systèmes de tuyauterie ; étiqueter les systèmes de tuyauterie ; et installer des coupe – feu.

Compétences

5461.01 Déterminer le système de tuyauterie à installer, comme les systèmes d'évacuation, d'élimination des déchets, de ventilation, d'évacuation des eaux pluviales, d'alimentation en eau potable, de protection contre les incendies, de chauffage et refroidissement hydronique, d'évacuation des eaux usées, privés ou non, de traitement de l'eau, au gaz et au combustibles, de tuyauterie industrielle et au gaz médical, pour s'assurer que le système de tuyauterie est conforme aux codes, aux lois, aux règlements, aux cahiers des charges et aux dessins pertinents et aux normes du client ou de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

5461.02 **Vérifier les caractéristiques des tuyaux et des raccords**, dont le nom du fabricant, le type de matériau, la taille, la nomenclature et la ou les méthodes de raccordement, pour s'assurer que les tuyaux et les raccords sont conformes aux codes, aux lois, aux règlements, aux cahiers des charges et aux dessins pertinents et aux normes du client ou de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5461.03 **Déterminer le lieu d'installation des systèmes de tuyauterie**, comme les systèmes d'évacuation, d'élimination des déchets, de ventilation, d'évacuation des eaux pluviales, d'alimentation en eau potable, de protection contre les incendies, de chauffage et de refroidissement hydronique, d'évacuation des eaux usées, privés ou non, de traitement de l'eau, au gaz et au combustibles, tuyauterie industrielle et au gaz médical, pour s'assurer que le lieu d'installation est conforme aux codes, aux lois, aux règlements, aux cahiers des charges et aux dessins pertinents et aux normes du client ou de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5461.04 Installer les systèmes de tuyauterie, comme les systèmes d'évacuation, d'élimination des déchets, de ventilation, d'évacuation des eaux pluviales, d'alimentation en eau potable, de protection contre les incendies, de chauffage et de refroidissement hydronique, d'évacuation des eaux usées, privés ou non, de traitement de l'eau, au gaz et aux combustibles, de tuyauterie industrielle et au gaz médical, tout en s'assurant que l'installation est conforme aux codes, aux lois, aux règlements, aux cahiers des charges et aux dessins pertinents et aux normes du client ou de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5461.05 Installer les systèmes de tuyauterie, comme les systèmes d'évacuation, d'élimination des déchets, de ventilation, d'évacuation des eaux pluviales, d'alimentation en eau potable, de protection contre les incendies, de chauffage et de refroidissement hydronique, d'évacuation des eaux usées, privés ou non, de traitement de l'eau, au gaz et aux combustibles, de tuyauterie industrielle et au gaz médical, et ses composantes en les étiquetant de façon à ce qu'ils soient correctement identifiés conformément aux cahiers des charges et aux normes du client ou de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5461.06 Installer les coup – feu en identifiant les sections des systèmes de tuyauterie qui nécessitent leur installation ; et en sélectionnant les dispositifs et les matériaux nécessaires et en assurant leur l’installation, conformément aux recommandations des fabricants et aux codes et aux règlements pertinents.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5462.0 Installer Des Appareils Sanitaires.**Objectif Général De Rendement**

Identifier les appareils sanitaires ; vérifier les caractéristiques des appareils sanitaires ; sélectionner les appareils sanitaires ; assembler les appareils sanitaires et poser les garnitures ; identifier le lieu d'installation ; installer les supports et les étriers de suspension des appareils sanitaires ; installer les appareils sanitaires et les joindre aux systèmes de tuyauterie ; et installer les accessoires de salles de bain.

Compétences

5462.01 Identifier les appareils sanitaires à installer, comme les toilettes, les bidets, les machines à laver les bassins hygiéniques, les urinoirs, les baignoires, les douches, les éviers, les fontaines, les appareils à accès facile, les drains de sol, les drains à emboîtement et les appareils sanitaires spéciaux, en consultant les catalogues des fabricants, les cahiers de charges, les dessins, les lois, les codes, les règlements et les normes du client ou de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

5462.02 **Vérifier les caractéristiques des appareils sanitaires**, comme le nom du fabricant, le type de matériau, la taille, le poids, la capacité, le rendement, la couleur, le fini, le type et l'emplacement des raccords, pour s'assurer que les caractéristiques des appareils sanitaires respectent les exigences du système, conformément aux catalogues des fabricants, aux cahiers de charges, aux dessins, aux lois, aux codes, aux règlements et aux normes du client ou de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5462.03 **Sélectionner les appareils sanitaires**, comme les toilettes, les bidets, les machines à laver les bassins hygiéniques, les urinoirs, les baignoires, les douches, les éviers, les fontaines, les appareils à accès facile, les drains de sol, les drains à emboîtement et les appareils sanitaires spéciaux, pour s'assurer qu'ils sont conformes aux cahiers des charges, aux dessins, aux lois, aux codes, aux règlements, aux exigences du client et aux normes de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5462.04 Assembler les appareils sanitaires**, comme les toilettes, les bidets, les machines à laver les bassins hygiéniques, les urinoirs, les baignoires, les douches, les éviers, les fontaines, les appareils à accès facile, les drains de sol, les drains à emboîtement et les appareils sanitaires spéciaux, et poser les garnitures, tout en s'assurant que l'assemblée est conforme aux instructions et recommandations des fabricants, aux codes, aux lois, aux règlements, aux cahiers des charges et aux dessins pertinents et aux normes du client ou de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5462.05 Identifier le lieu d'installation des appareils sanitaires**, comme les toilettes, les bidets, les machines à laver les bassins hygiéniques, les urinoirs, les baignoires, les douches, les éviers, les fontaines, les appareils à accès facile, les drains de sol, les drains à emboîtement et les appareils sanitaires spéciaux, pour s'assurer qu'il est conforme aux instructions et recommandations des fabricants, aux codes, aux lois, aux règlements, aux cahiers des charges et aux dessins pertinents et aux normes du client ou de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5462.06 Installer les supports et les étriers de suspension des appareils sanitaires, comme les bras – supports et les supports de fixation, pour que l'installation puisse être effectuée conformément aux instructions et recommandations des fabricants, aux codes, aux lois, aux règlements, aux cahiers des charges et aux dessins pertinents et aux normes du client ou de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5462.07 Installer les appareils sanitaires et les joindre aux systèmes de tuyauterie, comme les systèmes d'évacuation, d'élimination des déchets, de ventilation, d'évacuation des eaux pluviales, d'alimentation en eau potable, de protection contre les incendies, de chauffage et de refroidissement hydronique, d'évacuation des eaux usées, privés ou non, de traitement de l'eau, au gaz et aux combustibles, de tuyauterie industrielle et au gaz médical, tout en s'assurant que les raccords sont conformes aux codes, aux lois, aux règlements, aux cahiers des charges et aux dessins pertinents et aux normes du client ou de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5462.08 Installer les accessoires de salles de bains, comme les toilettes, les bidets, les machines à laver les bassins hygiéniques, les urinoirs, les baignoires, les douches, les éviers et les appareils sanitaires spéciaux, tout en s'assurant que leur installation est conformes aux cahiers des charges, aux dessins, au CBO et aux normes de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5463.0 Installer Des Équipements.**Objectif Général De Rendement**

Identifier les équipements à installer ; vérifier les caractéristiques des équipements ; sélectionner les équipements ; assembler les équipements ; identifier le lieu d'installation ; installer les supports et les étriers de suspension des équipements ; et installer les équipements et les joindre aux systèmes de tuyauterie.

Compétences

5463.01 Identifier les équipements à installer, comme les chauffe – eau, les pompes, les éjecteurs, les séparateurs, les adoucisseurs, les placards d'incendie et les équipements spéciaux, en consultant les catalogues des fabricants, les cahiers des charges, les dessins, les lois, les codes, les règlements, les exigences du client et les normes de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

5463.02 **Vérifier les caractéristiques des équipements**, comme le nom du fabricant, le type de matériau, la taille, le poids, la capacité, le rendement, les exigences en matière d'électricité, les approbations, la couleur, le fini, le type et l'emplacement des raccords, pour s'assurer que les équipements respectent les exigences du système, conformément aux catalogues des fabricants, aux cahiers des charges, aux dessins, aux lois, aux codes et aux règlements pertinents, aux exigences du client et aux normes de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5463.03 **Sélectionner les équipements**, comme les chauffe – eau, les pompes, les éjecteurs, les séparateurs, les adoucisseurs, les gicleurs, les placards d'incendie et les équipements spéciaux pour s'assurer qu'ils sont conformes aux cahiers des charges, aux dessins, aux lois, aux codes, aux règlements, aux exigences du client et aux normes de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5463.04 Assembler les équipements, comme les gicleurs, les placards d'incendie, les pompes, les éjecteurs, les adoucisseurs et les équipements spéciaux, tout en s'assurant que l'assemblée est conforme aux instructions et recommandations des fabricants, aux codes, aux lois et aux règlements, aux cahiers des charges et aux dessins pertinents, aux exigences du client et aux normes de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5463.05 Identifier le lieu d'installation des équipements, comme les gicleurs, les placards d'incendie, les pompes, les éjecteurs, les adoucisseurs et les équipements spéciaux, pour s'assurer qu'il est conforme aux instructions et recommandations des fabricants, aux codes, aux lois, aux règlements, aux cahiers des charges et aux dessins pertinents, aux exigences du client et aux normes de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5463.06 Installer les supports et les étriers de suspension des équipements,** comme les socles d'élévation, les étriers à ressort, les étriers faits sur mesure, les supports de fixation, les raccords flexibles et les raccords expansibles, pour que l'installation puisse être effectuée conformément aux codes, aux lois, aux règlements, aux cahiers des charges et aux dessins pertinents, aux exigences du client et aux normes de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5463.07 Installer les équipements et les joindre aux systèmes de tuyauterie,** comme les systèmes d'évacuation, d'élimination des déchets, de ventilation, d'évacuation des eaux pluviales, d'alimentation en eau potable, de protection contre les incendies, de chauffage et de refroidissement hydronique, d'évacuation des eaux usées, privés ou non, de traitement de l'eau, au gaz et aux combustibles, de tuyauterie industrielle et au gaz médical, tout en s'assurant que le raccordement est effectué conformément aux codes, aux lois, aux règlements, aux cahiers des charges et aux dessins pertinents, aux exigences du client et aux normes de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5464.0 Installer Des Dispositifs.**Objectif Général De Rendement**

Identifier les dispositifs ; vérifier les caractéristiques des dispositifs ; sélectionner les dispositifs ; assembler les dispositifs ; identifier le lieu d'installation des dispositifs ; installer les supports et les étriers de suspension des dispositifs ; installer les dispositifs et les joindre aux équipements et aux systèmes de tuyauteri.

Compétences

5464.01 Identifier les dispositifs à installer, comme les réducteurs de pression, les soupapes de décharge et de sécurité thermique, les dispositifs antirefoulement, les soupapes de sûreté, les soupapes de commande, les soupapes de chasse, les soupapes de dosage, les compteurs à eau, les soupapes de régulation du débit, les soupapes de régulation de la température de l'eau, les aquastats, les réservoirs de chasse, les dispositifs d'amorçage de la garde d'eau et les robinets, en consultant les catalogues des fabricants, les cahiers des charges, les dessins, les lois, les codes, les règlements, les exigences du client et les normes de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

5464.02 **Vérifier les caractéristiques des dispositifs**, comme le nom du fabricant, le type de matériau, la taille, le poids, la capacité, le rendement, les exigences en matière d'électricité, les approbations, la couleur, le fini, le type et l'emplacement des raccords, pour s'assurer que les dispositifs respectent les exigences du système, conformément aux catalogues des fabricants, aux cahiers des charges, aux dessins, aux lois, aux codes et aux règlements pertinents, aux exigences du client et aux normes de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5464.03 **Sélectionner les dispositifs**, comme les réducteurs de pression, les soupapes de décharge et de sécurité thermique, les dispositifs antirefoulement, les soupapes de sûreté, les soupapes de commande, les soupapes de chasse, les soupapes de dosage, les compteurs à eau, les soupapes de régulation du débit, les soupapes de régulation de la température de l'eau, les aquastats, les réservoirs de chasse, les dispositifs d'amorçage de la garde d'eau et les robinets, tout en s'assurant qu'ils sont conformes aux recommandations des fabricants, aux cahiers des charges, aux dessins, aux lois, aux codes, aux règlements, aux exigences du client et aux normes de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5464.04 Assembler les dispositifs**, comme les dispositifs antirefoulement, les soupapes de chasse, les soupapes de dosage et les robinets, tout en s'assurant que l'assemblée est conforme aux instructions et recommandations des fabricants, aux codes, aux lois, aux règlements, aux cahiers des charges et aux dessins pertinents, aux exigences du client et aux normes de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5464.05 Identifier le lieu d'installation des dispositifs**, comme les réducteurs de pression, les soupapes de décharge et de sécurité thermique, les dispositifs antirefoulement, les soupapes de sûreté, les soupapes de commande, les soupapes de chasse, les soupapes de dosage, les compteurs à eau, les soupapes de régulation du débit, les soupapes de régulation de la température de l'eau, les aquastats, les réservoirs de chasse, les dispositifs d'amorçage de la garde d'eau et les robinets, pour s'assurer qu'il est conforme aux instructions et recommandations des fabricants, aux codes, aux lois, aux règlements, aux cahiers des charges et aux dessins pertinents, aux exigences du client et aux normes de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5464.06 Installer les supports et les étriers de suspension des dispositifs,** comme les socles d'élévation, les étriers à ressort, les étriers faits sur mesure, les supports de fixation, les raccords flexibles et les raccords expansibles, pour que l'installation puisse être effectuée conformément aux codes, aux lois, aux règlements, aux cahiers des charges et aux dessins pertinents, aux exigences du client et aux normes de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5464.07 Installer les dispositifs et les joindre aux équipements et aux systèmes de tuyauterie,** comme les systèmes d'évacuation, d'élimination des déchets, de ventilation, d'évacuation des eaux pluviales, d'alimentation en eau potable, de protection contre les incendies, de chauffage et de refroidissement hydronique, d'évacuation des eaux usées, privés ou non, de traitement de l'eau, au gaz et aux combustibles, de tuyauterie industrielle et au gaz médical, tout en s'assurant que le raccordement est effectué conformément aux codes, aux lois, aux règlements, aux cahiers des charges et aux dessins pertinents, aux exigences du client et aux normes de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5465.0 Tester Les Systèmes.**Objectif Général De Rendement**

Identifier les systèmes à tester ; déterminer les exigences de configuration des systèmes ; prendre les dispositions requis ou établir un calendrier pour tester les systèmes de tuyauterie ; tester les systèmes de tuyauterie ; et confirmer les résultats des tests.

Compétences

5465.01 Identifier les dispositifs à tester, comme les systèmes d'évacuation, d'élimination des déchets, de ventilation, d'évacuation des eaux pluviales, d'alimentation en eau potable, de protection contre les incendies, de chauffage et de refroidissement hydronique, d'évacuation des eaux usées, privés ou non, de traitement de l'eau, au gaz et aux combustibles, de tuyauterie industrielle et au gaz médical, tout en s'assurant que les systèmes à tester sont conformes aux instructions et recommandations des fabricants, aux codes, aux lois, aux règlements, aux cahiers des charges et aux dessins pertinents, aux exigences du client et aux normes de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario**

5465.02 Déterminer les exigences de configuration des systèmes, dont le type, la durée et les pressions des systèmes d'évacuation, d'élimination des déchets, de ventilation, d'évacuation des eaux pluviales, d'alimentation en eau potable, de protection contre les incendies, de chauffage et de refroidissement hydronique, d'évacuation des eaux usées, privés ou non, de traitement de l'eau, au gaz et aux combustibles, de tuyauterie industrielle et au gaz médical, en consultant et en interprétant les instructions et recommandations des fabricants, les codes, les lois, les règlements, les cahiers des charges et les dessins pertinents, les exigences du client et les normes de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5465.03 Prendre les dispositifs requis ou établir un calendrier pour tester les systèmes tuyauterie en communiquant avec les autorités gouvernementales ; en fixant la date et l'heure du test ; et en vérifiant que l'équipement est prêt à être testé, conformément aux instructions et recommandations des fabricants, aux codes, aux lois, aux règlements, aux cahiers des charges et aux dessins pertinents, aux exigences du client et aux normes de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5465.04 **Tester les systèmes de tuyauterie** et remplacer les composantes, les dispositifs, les appareils sanitaires ou les équipements défectueux, tout en s'assurant que les systèmes sont testés conformément aux codes, aux lois, aux règlements, aux cahiers des charges et aux dessins pertinents, aux exigences du client et aux normes de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5465.05 **Confirmer les résultats des tests** en prenant connaissance de ces résultats ; en préparant la documentation pertinente ; et en vérifiant que les tests ont été complétés conformément aux codes, aux lois, aux règlements, aux cahiers des charges et aux dessins pertinents, aux exigences du client et aux normes de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5466.0 Mettre En Service/Activer Des Systèmes.**Objectif Général De Rendement**

Identifier les systèmes de tuyauterie avant être mis en service ou activés ; effectuer une dernière inspection des systèmes ; mettre les systèmes en service ; et fournir des instructions aux utilisateurs.

Compétences

5466.01 Identifier les systèmes de tuyauterie devant être mis en service ou activés, comme les systèmes d'évacuation, d'élimination des déchets, de ventilation, d'évacuation des eaux pluviales, d'alimentation en eau potable, de protection contre les incendies, de chauffage et de refroidissement hydronique, d'évacuation des eaux usées, privés ou non, de traitement de l'eau, au gaz et aux combustibles, de tuyauterie industrielle et au gaz médical, en consultant et en interprétant les instructions et recommandations des fabricants, les codes, les lois, les règlements, les cahiers des charges et les dessins pertinents, les exigences du client et les normes de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

5466.02 **Effectuer une dernière inspection des systèmes** en terminant l'installation des systèmes de tuyauterie et des appareils sanitaires ; en déterminant les derniers tests requis ; en installant les raccords d'essai appropriés ; en effectuant les tests requis ; en rectifiant les problèmes ; en retirant le matériel d'essai ; et en recevant ou en complétant les rapports d'inspection, tout en s'assurant que les derniers tests sont effectués conformément aux normes de la compagnie, aux cahiers des charges, aux codes pertinents et aux règlements municipaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5466.03 **Mettre les systèmes en service** en s'assurant qu'ils sont opérationnels et qu'ils fonctionnent en conformité avec les instructions et recommandations des fabricants, les codes, les lois, les règlements, les cahiers des charges et les dessins pertinents, les exigences du client et les normes de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5466.04 Fournir des instructions aux utilisateurs en leur expliquant comment utiliser les systèmes ; en décrivant les exigences des équipements, des appareils sanitaires et des dispositifs sur le plan de l'entretien ; et en laissant sur place la documentation, les manuels ou procédures d'utilisation et les instructions et recommandations des fabricants, tout en s'assurant que les instructions données sont claires, concises et précises, de façon à répondre aux questions des clients ou des utilisateurs et pour qu'ils soient prêts à exploiter le système.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5467.0 Effectuer Des Opérations De Manœuvre Et De Levage.**Objectif Général De Rendement**

Lire et interpréter les cahiers des charges et les dessins d'atelier ; inspecter le chantier pour y trouver les dangers éventuels ; choisir le matériel nécessaire ; fixer la date et l'heure de l'opération de levage ; inspecter le matériel de manœuvre et de levage ; arrimer les équipements au matériel de manœuvre ; dégager l'aire de levage ; lever et déplacer la charge ; placer et fixer la charge ; désarrimer la charge ; assurer les communications tout au long de l'opération de levage ; et retirer et entreposer le matériel de manœuvre.

Compétences

5467.01 Lire et interpréter les cahiers des charges et les dessins d'atelier pour déterminer le poids, la taille et les exigences d'arrimage des matériaux ou des équipements à lever, de façon à ce que les opérations de manœuvre et de levage soient conformés à la LSST, aux recommandations des fabricants et aux procédures de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

5467.02 Inspecter le chantier pour y trouver les dangers éventuels, comme la proximité des lignes électriques, l'état du sol pour les stabilisateurs et l'accessibilité de l'équipement pour qu'il soit possible d'effectuer des opérations de manœuvre et de levage en toute sécurité, conformément à la LSST et aux procédures de sécurité de la compagnie et du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5467.03 Choisir le matériel nécessaire en calculant le poids des équipements ou des matériaux à lever, de même que la distance à parcourir, pour s'assurer que le matériel sélectionné convient à la tâche, conformément à la LSST et aux procédures de sécurité de la compagnie et du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5467.04 Fixer la date et l'heure de l'opération de levage en consultant le calendrier des travaux ; en vérifiant l'horaire de livraison des matériaux ; en veillant à ce que le matériel de levage soit disponible ; en coordonnant les activités de l'équipe de levage et du grutier ; et en prenant toute disposition particulière, comme les fermetures de routes, de façon à ce que l'opération de levage soit prête à se dérouler conformément à la LSST, aux exigences du MOT et aux procédures de sécurité de la compagnie et du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5467.05 Inspecter le matériel de manœuvre et de levage pour s'assurer qu'il est en bon état de marche et que sa capacité est suffisante pour lever les matériaux et les équipements, conformément à la LSST et aux procédures de sécurité de la compagnie et du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5467.06 Arrimer les équipements au matériel de manœuvre à l'aide de manilles, d'élingues, de crochets, de cordes et d'autre matériel connexe pour que les opérations de manœuvre et de levage puissent être effectuées conformément à la LSST et aux procédures de sécurité de la compagnie et du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5467.07 Dégager l'aire de levage à l'aide de ruban de protection, de barricades ou de toute autre méthode convenable, afin d'empêcher le personnel non autorisé de pénétrer dans l'aire où les opérations de manœuvre et de levage ont lieu, conformément à la LSST et aux procédures de sécurité de la compagnie et du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5467.08 Lever et déplacer la charge, tout en s'assurant que l'opération se déroule en conformité avec la LSST et aux procédures de sécurité de la compagnie et du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5467.09 Placer et fixer la charge pour que celle-ci ne bouge ou ne tombe pas et ne mette pas en danger le personnel, conformément à la LSST et aux procédures de sécurité de la compagnie et du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5467.10 Désarrimer la charge du matériel de manœuvre, comme les œillets, les manilles, les tendeurs, les crochets, conformément à la LSST et aux procédures de sécurité de la compagnie et du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5467.11 Assurer les communications tout au long de l'opération de levage au moyen de la méthode universelle de signalisation ou par voix orale, conformément à la LSST et aux procédures de sécurité de la compagnie et du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5467.12 Retirer et entreposer le matériel de manœuvre dans une aire désignée, conformément à la LSST et aux procédures de sécurité de la compagnie et du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5468.0 Entretien Des Systèmes Mécaniques**Objectif Général De Rendement**

Assurer des services de dépannage ; dépister les problèmes ; préparer les projets d'entretien ; communiquer avec les clients ; obtenir les approbations nécessaires ; assurer l'entretien requis ; tester le système ; remettre le système en service ; et remplir la documentation.

Compétences

5468.01 Dépanner les systèmes mécaniques en évaluant le problème nécessitant une réparation ou un remplacement, conformément aux codes pertinents et aux normes de la compagnie et du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Pour les métiers à accréditation obligatoire, le (la) formateur(trice) doit être titulaire d'un certificat de qualification dans le métier en question, conformément au paragraphe 10(1) de la LOPMS, et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.**

5468.02 Dépister les problèmes relatifs aux systèmes mécaniques en consultant les dessins, les répertoires des clients et les spécifications des fabricants ; en isolant les zones affectées ; et en arrêtant les systèmes et les équipements affectés, conformément aux codes pertinents, aux règlements municipaux, aux exigences du client et aux procédures de la compagnie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5468.03 Préparer les projets d'entretien** en décrivant le problème au client ; en suggérant un plan d'action ; et en établissant un calendrier de réparation, conformément aux exigences du client, aux procédures de la compagnie, aux codes pertinents et aux règlements municipaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5468.04 Communiquer avec les représentants des clients** afin d'obtenir l'approbation nécessaire pour pouvoir effectuer les travaux d'entretien, conformément aux procédures de la compagnie ou du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5468.05 Obtenir les approbations nécessaires du client**, des services publics, des services d'incendie, des entreprises de surveillance, des utilisateurs et de toute autre partie pouvant être touchée par les travaux d'entretien proposés, conformément aux procédures de la compagnie ou du client.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5468.06 Assurer l'entretien requis d'une manière professionnelle en veillant à ce que tous les outils, les équipements et les matériaux requis soient disponibles sur place et à ce que les travaux soient effectués, conformément aux normes de la compagnie ou du client et aux recommandations des fabricants.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5468.07 Tester le système pour s'assurer que les travaux d'entretien ou de réparation ont été effectués conformément aux exigences du client, aux normes de la compagnie et aux recommandations des fabricants.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5468.08 Remettre le système en service une fois les réparations ou les travaux d'entretien terminés et une fois le système testé et vérifié conformément aux exigences du client, aux normes de la compagnie et aux recommandations des fabricants.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5468.09 Une fois les travaux terminés, préparer une facture, tout en s'assurant que votre documentation est complète, conformément aux exigences du client, aux normes de la compagnie et aux recommandations des fabricants.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Définitions

Apprenti(e)

- Une personne qui, en vertu d'un contrat d'apprentissage enregistré, reçoit ou doit recevoir une formation dans un métier qui est requise dans le cadre d'un programme d'apprentissage.
- Est titulaire d'un contrat d'apprentissage dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire;
- Est assujetti(e) aux ratios compagnon-qui ont été fixés par voie de règlement et/ou recommandés par l'industrie à l'égard de son métier;
- Reste apprenti(e) jusqu'à l'obtention de son certificat d'apprentissage.

LOPMS

Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)

Certificat d'apprentissage

Certificat délivré à une personne qui a démontré avoir terminé avec succès un programme d'apprentissage en Ontario.

Certificat de qualification

Certificat délivré à une personne qui a terminé un apprentissage ou l'équivalent ET qui a réussi l'examen menant à l'obtention du certificat de qualification.

Compétence

Fait, pour une personne, d'arriver à exécuter, de façon uniforme et sans aide, une tâche en milieu de travail conformément au registre.

Profil de l'analyse des compétences (tableau du PAC)

Tableau qui énonce les exigences de formation d'un métier donné et qui décrit en détail les compétences ou les ensembles de compétences dont l'acquisition doit être démontrée dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Compagnon (compagne)

Personne titulaire d'un certificat de qualification (dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire) et/ou personne exerçant en tant que compagnon (compagne) dans un métier à accréditation non obligatoire qui n'est pas titulaire d'un certificat de qualification et qui possède une expérience équivalente dans ce métier.

Compétence obligatoire

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones non ombrées, dont l'acquisition doit être validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Compétence facultative

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones ombrées, dont il n'est pas nécessaire que l'acquisition soit validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Certificat de qualification temporaire

- On délivre un certificat de qualification temporaire à une personne qui a obtenu un certificat d'apprentissage (dans les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) dans un programme assorti d'un examen menant au certificat de qualification, pour lequel la personne n'a pas encore passé l'examen en question.
- Le certificat de qualification temporaire a la durée prescrite ou, si aucune durée n'est prescrite, une durée d'un an.
- Dans le cas d'un métier à accréditation obligatoire, ce certificat temporaire permet à son titulaire de continuer à travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, pendant qu'il ou elle se prépare à passer l'examen de certification.
- Les titulaires d'un certificat de qualification temporaire sont assujettis aux ratios qui ont été fixés à l'égard de leur métier.

Ratios

Aux fins du programme d'apprentissage, le ratio est le nombre maximal de compagnons par rapport au nombre d'apprentis. Les ratios ont pour but d'assurer une supervision, une formation et une continuité du travail cohérentes.

Programme Sceau rouge

Le Programme des normes interprovinciales du Sceau rouge (aussi appelé Programme du Sceau rouge) a été établi il y a plus de 50 ans afin d'accroître la mobilité des travailleurs qualifiés entre les diverses régions du Canada et constitue une norme d'excellence dans l'industrie. En obtenant une note de 70 % ou plus à un examen interprovincial Sceau rouge, les participants à ce programme peuvent voir leurs certificats provinciaux ou territoriaux obtenir la mention Sceau rouge.

Le Programme des normes interprovinciales du Sceau rouge reconnaît leurs compétences et fait en sorte que leurs certificats soient reconnus partout au Canada sans qu'ils aient à passer d'autres examens. Il existe actuellement plus de 50 métiers désignés Sceau rouge. **Le Programme du Sceau rouge est considéré comme une norme d'excellence interprovinciale dans les métiers spécialisés.** Il est le fruit d'un partenariat entre le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux et diverses parties intéressées.

Validation

Signature du (de la) parrain (marraine) officiel(le) ou d'un signataire autorisé (p. ex., le (la) formateur(trice)), attestant qu'un(e) apprenti(e) a acquis une compétence.

Compétence

Aptitude ou tâche individuelle décrite dans le registre.

Ensembles de compétences

Groupe ou sélection de compétences individuelles décrites dans le registre.

Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)

Liste de tous les ensembles de compétences comportant un espace pour la validation du (de la) parrain (marraine) officiel(le).

Parrain (marraine)

Personne qui a conclu un contrat d'apprentissage enregistré selon lequel elle doit veiller à ce qu'une autre personne reçoive une formation en milieu de travail dans un métier, dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Parrain officiel

Parrain (marraine) signataire du contrat d'apprentissage enregistré ou du contrat d'apprentissage. Pour pouvoir former des apprentis, le (la) parrain (marraine) doit prouver que le lieu de travail compte des compagnons ou des personnes considérées comme telles et dispose des outils, du matériel, des matériaux et des procédés que les représentants de l'industrie ont désignés comme étant essentiels au métier en question.

Formateur(trice)

Une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail. Pour un métier à accréditation obligatoire, un formateur qualifié est une personne qui détient un certificat de qualification. Dans un métier à accréditation non obligatoire, un formateur est une personne qui est soit titulaire d'un certificat de qualification, d'un certificat d'apprentissage ou d'un certificat équivalent.

Prêt(e) à passer l'examen?

Pour bon nombre de métiers spécialisés en Ontario, vous devez réussir un examen final pour être accrédité(e) dans votre métier. La réussite de l'examen vous donne le droit de vous présenter comme compagnon (compagne) et de recevoir un certificat de qualification dans votre métier.

Voici les deux types d'examens qui permettent d'obtenir une accréditation pour pouvoir exercer un métier en Ontario :

1. les examens provinciaux (Ontario), qui permettent d'obtenir un certificat de qualification;
2. les examens Sceau rouge, qui permettent d'obtenir un certificat de qualification portant la mention Sceau rouge interprovinciale.

Vous passerez l'examen du Sceau rouge pour les métiers désignés Sceau rouge en Ontario. Pour accéder au Guide de préparation en vue d'un examen du Sceau rouge, veuillez consulter le site www.sceau-rouge.ca

Guide de préparation à l'examen provincial [Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

Principaux renseignements à connaître au sujet de l'examen

- Vous disposerez d'**un maximum de quatre heures pour effectuer l'examen.**
- Les mesures d'adaptation doivent être demandées et approuvées avant la programmation de votre examen.
- Si vous terminez l'examen en moins de quatre heures, vous pouvez quitter le centre d'examen.
- Pour chaque question, vous devrez choisir la bonne réponse parmi les quatre choix donnés. L'examen peut compter entre 90 et 150 questions à choix multiples.
- La note de passage est de 70 %.

Marche à suivre pour pouvoir passer l'examen

La marche à suivre pour pouvoir passer l'examen est actuellement présentée en détail sur le site Web de Métiers spécialisés Ontario : [Réservation d'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

N'oubliez pas ces trois principales étapes :

1. Confirmez que vous êtes admissible à l'examen auprès de Métiers spécialisés Ontario;
2. Communiquez avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario pour acquitter vos frais d'examen;
3. Communiquez avec votre bureau de service local afin de fixer la date de votre examen, qui aura lieu dans son centre d'examen : ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario.

Directives pour consigner un changement de parrain

1. Consignez les renseignements sur votre premier parrain dans le Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1; il s'agit en fait du parrain qui a signé votre premier contrat de formation en apprentissage pour ce métier.
2. Si vous changez de parrain (marraine) avant de terminer ce programme d'apprentissage, veuillez contacter votre bureau de service local immédiatement pour mettre à jour le dossier de votre parrain (marraine).
3. Veuillez-vous assurer de consigner tous les renseignements concernant tout autre parrain officiel en rapport avec votre apprentissage au moyen des dossiers du (de la) parrain (marraine) fournis aux pages suivantes (s'il y a lieu).

Vous devez remplir un formulaire de modification du dossier du (de la) parrain (marraine) chaque fois que vous changez de parrain.

Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 2

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 3

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 4

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Annexe A – Directives relatives à l’attestation de fin d’apprentissage

Une fois que l’apprenti(e) a terminé toute sa formation en classe ainsi que toutes les heures visées de formation en milieu de travail qu’exige le métier, et qu’il ou elle a acquis toutes les compétences obligatoires énoncées dans ce registre :

L’apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) remplissent l’attestation de fin d’apprentissage et la validation de l’ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) figurant aux pages suivantes.

1. Ils signent les formulaires et les soumettent à leur bureau de service local. Pour trouver le bureau le plus près, vérifiez les coordonnées à l’adresse ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario ou communiquez avec *Emploi Ontario* en appelant sans frais le 1-800-387-5656.
2. Pour tous les métiers : Toutes les compétences obligatoires (ou la combinaison indiquée dans les exigences d’achèvement du métier) du registre doivent être validées. Les heures recommandées constituent un objectif de référence. Si le (la) parrain (marraine) termine la formation de l’apprenti(e) avant d’atteindre le nombre d’heures de formation que recommande l’industrie, le personnel du Ministère peut exiger des renseignements supplémentaires sur la formation en milieu de travail de l’apprenti(e). Un exemple de demande serait une lettre du (de la) parrain (marraine) qui confirme que l’apprenti(e) a travaillé pendant un certain temps dans le métier avant l’enregistrement du premier contrat d’apprentissage et qu’il ou elle a ainsi acquis au préalable certaines compétences.

Les apprentis qui soumettent l’attestation de fin d’apprentissage et la documentation pertinente à leur bureau de service local par la poste, par télécopieur ou par courriel (sous forme de document numérisé) ne doivent pas inclure leur registre; ceux qui remettent ce formulaire en personne à leur bureau de service local doivent apporter leur registre avec eux.

Le personnel du Ministère peut communiquer avec l’apprenti(e) ou encore le (la) parrain (marraine) pour leur demander de fournir de plus amples renseignements ou de la documentation supplémentaire après avoir vérifié tous les renseignements contenus dans l’attestation de fin d’apprentissage. Une fois l’attestation de fin d’apprentissage confirmée, le bureau de service local délivrera un certificat d’apprentissage à l’apprenti(e).

Métiers spécialisés Ontario recevra une notification de la fin de l’apprentissage.

- Si l’apprenti(e) a terminé un programme relatif à un **métier à accréditation obligatoire**, Métiers spécialisés Ontario inscrira automatiquement l’apprenti(e) pour un certificat de qualification temporaire afin qu’il ou qu’elle puisse continuer d’exercer légalement son métier pendant un an, tout en se préparant en vue de l’examen de certification.
- Si un(e) apprenti(e) termine son apprentissage dans un **métier à accréditation non obligatoire** et qu’il existe un examen menant à l’obtention d’un certificat de qualification, il ou elle doit réussir l’examen pour recevoir un certificat de qualification de Métiers spécialisés Ontario.

Pour obtenir la permission de fixer la date et l’heure de l’examen après la confirmation de l’apprentissage, vous devez tout d’abord communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028 pour acquitter les frais de l’examen de certification. Après avoir payé vos frais d’examen auprès de Métiers spécialisés Ontario, réservez votre place en communiquant avec votre bureau de service local d’Emploi Ontario.

Annexe B – Attestation de fin d'apprentissage

Veillez remplir les deux côtés de ce formulaire, y compris la validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines) (consulter le verso de ce formulaire). Une fois les deux côtés remplis, soumettez le formulaire à votre bureau de service local (vous obtiendrez les coordonnées à l'adresse ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario ou en appelant Emploi Ontario au 1-800-387-5656).

Renseignements sur l'apprenti(e)	
Nom (en lettres moulées)	
N° d'identification du client délivré par le Ministère	
Numéro(s) de téléphone	

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom légal	
Adresse	
Numéro(s) de téléphone	
Signataire autorisé du (de la) parrain (marraine) (<i>nom en lettres moulées</i>)	
Adresse courriel	

Renseignements sur le programme	
Nom du métier	
Nombre d'heures requis conformément au contrat d'apprentissage (<i>pour les métiers fondés sur des heures de formation seulement</i>)	
Heures de formation? (<i>documentation jointe</i>)	Oui () Non () Sans objet ()
Formation en classe terminée ou exemptée?	Oui () Non () Sans objet ()

Je confirme par la présente que les renseignements fournis des deux côtés de cette attestation sont véridiques et exacts.

X _____ **X** _____
Signature (apprenti(e)) Date Signature du signataire autorisé du parrain Date

Annexe C – Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)

Vous trouverez les numéros et les titres des ensembles de compétences dans la table des matières du registre. En validant chacun des ensembles de compétences présentés dans le tableau ci-dessous, vous confirmez de façon définitive, à titre de parrain (marraine) de l'apprenti(e), qu'il ou elle a démontré sa compétence relativement à toutes les compétences obligatoires que prévoit l'ensemble.

N° de l'ensemble de compétences	Titre de l'ensemble de compétences	Signature du signataire autorisé
5455	Se Protéger Et Protéger Les Autres	
5456	COMMUNIQUER	
5457	Lire, Interpréter, Créer Et Mettre À Jour Les Dessins Et Les Spécifications	
5458	Concevoir Des Systèmes	
5459	Planifier Et Préparer Un Projet	
5460	Installer Des Tuyaux, Des Raccords, Des Soupapes Et Des Supports	
5461	Installer Des Systèmes De Tuyauterie	
5462	Installer Des Appareils Sanitaires	
5463	Installer Des Équipements	
5464	Installer Des Diapositifs	
5465	Tester Des Systèmes	
5466	Mettre En Service/ Activer Des Systèmes	
5467	Effectuer Des Opérations De Manoeuvre Et De Levage	
5468	Entretenir Des Systèmes Mécaniques	

Réservé à l'usage du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences :

Vérification que le (la) parrain (marraine) est le parrain officiel le plus récent : Oui () Non ()

Documentation d'appui pour les heures effectuées jointe : Oui () Non ()

Achèvement de la formation en classe vérifié : Oui () Non ()

Nom de l'employé(e) _____ Signature _____

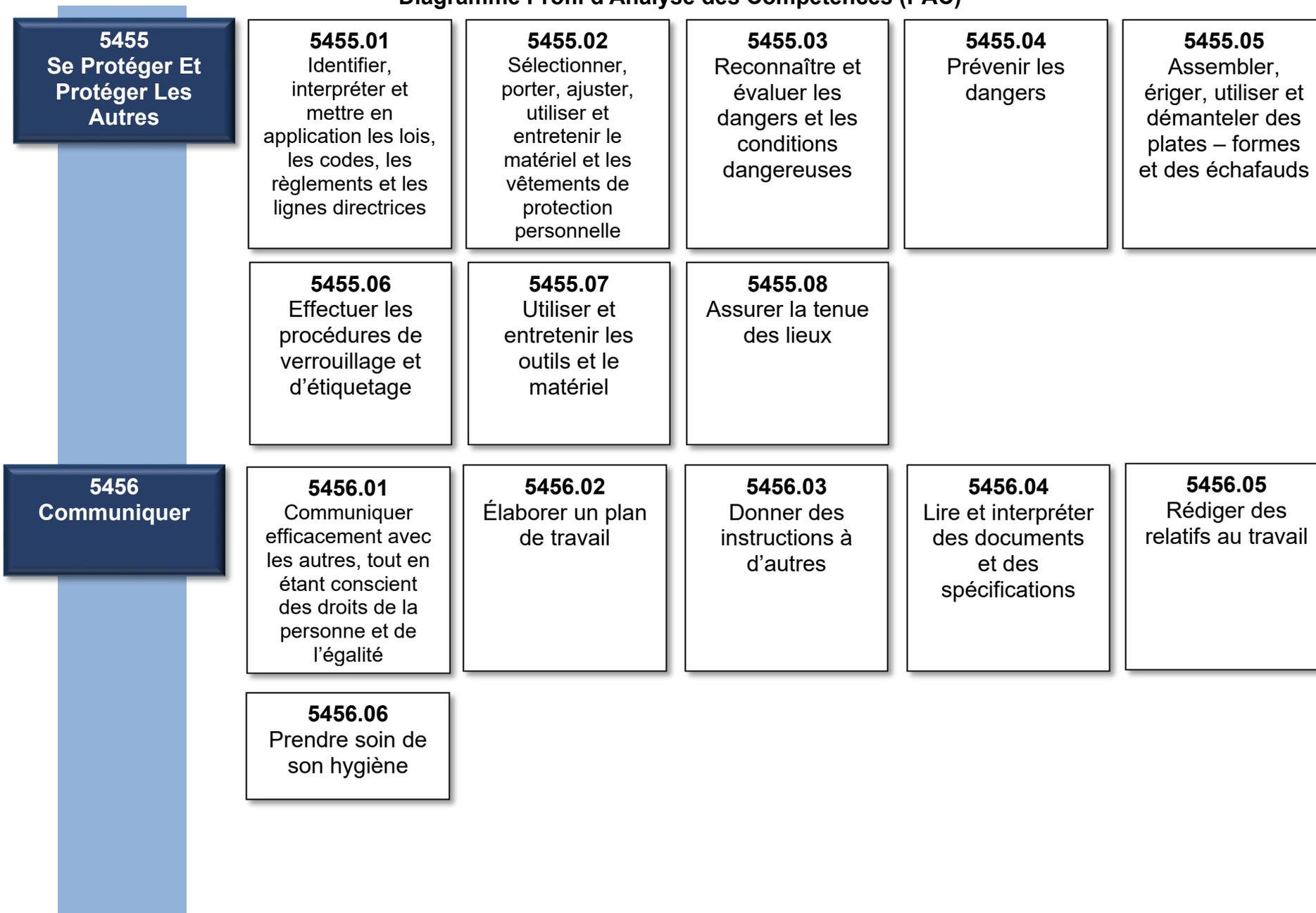
Date _____

Annexe D – Bureaux de service locaux en Ontario

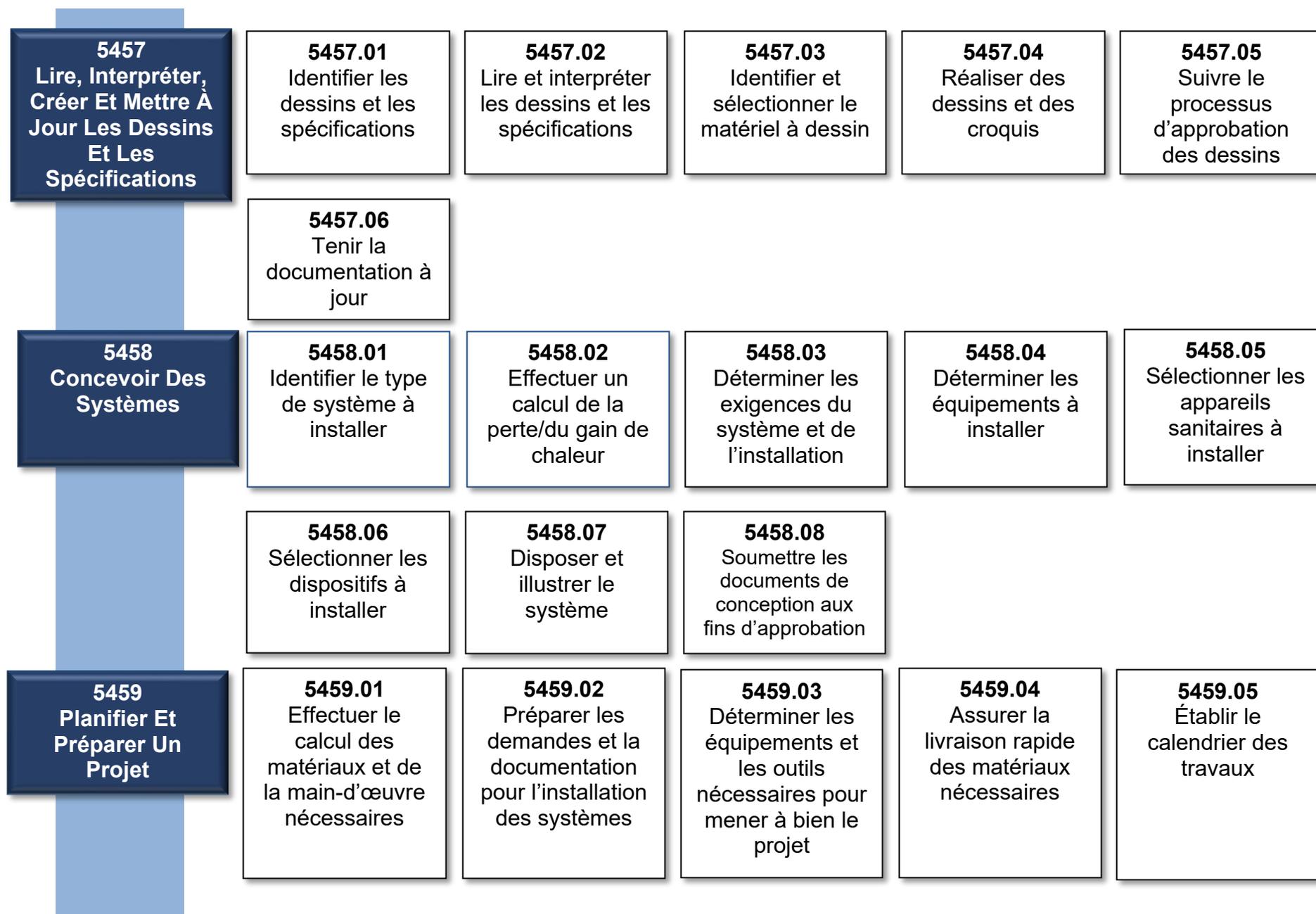
Pour la liste des bureaux actuels, rendez-vous au :
ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario

Emplacement	Adresse	Emplacement	Adresse
Barrie 705-737-1431	55, prom. Cedar Pointe, bureau 609, Barrie (Ontario) L4N 5R7	Marathon 807-346-1550	52, chemin Peninsula, bureau 103, Marathon (Ontario) P0T 2E0
Belleville 613-968-5558 1-800-953-6885	199, rue Front Nord, Belleville (Ontario) K8P 3B5	Markham 905-513-2695	140, promenade Allstate, bureau 505, Markham (Ontario) L3R 5Y8
Brantford 519-756-5197	505, chemin Park Nord, bureau 201, Brantford (Ontario) N3R 7K8	North Bay 705-495-8515 1-800-236-0744	200, 1 ^{re} avenue Ouest, North Bay (Ontario) P1B 3B9
Chatham 519-354-2766 1-800-214-8284	870, rue Richmond Ouest, 1 ^{er} étage, Chatham (Ontario) N7M 5J5	Ottawa 613-731-7100 1-877-221-1220	Preston Square, 347, rue Preston, bureau 310 Ottawa (Ontario) K1S 3H8
Cornwall 613-938-9702 1-877-668-6604	132, 2 ^e rue Est, bureau 202, Cornwall (Ontario) K6H 1Y4	Owen Sound 519-376-5790 1-800-838-9468	1450, 1 ^{re} avenue Ouest, bureau 100, Owen Sound (Ontario) N4K 6W2
Dryden 807-456-2665 1-800-734-9572	Édifice du gouvernement provincial, 479, rue Government, Dryden (Ontario) P8N 3K9	Peel 905-279-7333 1-800-736-5520	The Emerald Centre, 10, prom. Kingsbridge Garden, bureau 404, Mississauga (Ontario) L5R 3K6
Durham 905-433-0595 1-800-461-4608	78, rue Richmond Ouest, Oshawa (Ontario) L1G 1E1	Pembroke 613-735-3911 1-800-807-0227	615, rue Pembroke Est, Pembroke (Ontario) K8A 3L7
Elliot Lake 1-800-236-8817	50, prom. Hillside Nord, Elliot Lake (Ontario) P5A 1X4	Peterborough 705-745-1918 1-877-433-6555	901, rue Lansdowne Ouest, Peterborough (Ontario) K9J 1Z5
Fort Frances 807-274-8634	922, rue Scott, 2 ^e étage, Fort Frances (Ontario) P9A 1J4	Sarnia 519-542-7705 1-800-363-8453	162 Lochiel street, Suite 101, Sarnia (Ontario) N7T 7W5
Geraldton 807-854-1966	208, av. Beamish Ouest Geraldton (Ontario) P0T 1M0	Sault Ste. Marie 705-945-6815 1-800-236-8817	477, rue Queen Est, 4 ^e étage, Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 1Z5
Halton 905-842-5105 1-844-901-5105	700, promenade Dorval, bureau 201, Oakville (Ontario) L6K 3V3	St. Catharines 905-704-2991 1-800-263-4475	Garden City Tower, 301, rue St Paul Est, 10 ^e étage, St Catharines (Ontario) L2R 7R4
Hamilton 905-521-7764 1-800-668-4479	Édifice Ellen Fairclough, 119, rue King Ouest, 8 ^e étage, Hamilton (Ontario) L8P 4Y7	Sudbury 705-564-3030 1-800-603-5999	159, rue Cedar, bureau 506, Sudbury (Ontario) P3E 6A5
Kapuskasing 705-465-5785 705-235-1950	Édifice du gouvernement de l'Ontario, 122, chemin Government Ouest, Kapuskasing (Ontario) P5N 2X8	Thunder Bay 807-346-1550 1-800-439-5493	189, chemin Red River, bureau 103, Thunder Bay (Ontario) P7B 1A2
Kenora 807-468-2879 1-800-734-9572	227 1/2, rue Second Sud, Kenora (Ontario) P9N 1G4	Timmins 705-235-1950 1-877-275-5139	Édifice du gouvernement de l'Ontario, 5520, Route 101 Est, aile B, South Porcupine (Ontario) P0N 1H0
Kingston 613-548-1151 1-866-973-4043	Alliance Business Centre, 299, rue Concession, bureau 201, Kingston (Ontario) K7K 2B9	Toronto-Centre 416-927-7366 1-800-387-5656	2, av. St. Clair Ouest, 11 ^e étage, Toronto (Ontario) M4A 1L5
Kitchener 519-653-5758 1-866-877-0099	4275, rue King Est, Kitchener (Ontario) N2P 2E9	Toronto-Sud 416-326-5800	625, rue Church, 1 ^{er} étage, Toronto (Ontario) M7A 2B5
London 519-675-7788 1-800-265-1050	1200, chemin commissioners Est, bureau 72, London (Ontario) N5Z 4R3	Windsor 519-973-1441	Roundhouse Centre, 3155, avenue Howard, 2 ^e étage, bureau 200, Windsor (Ontario) N8X 4Y8

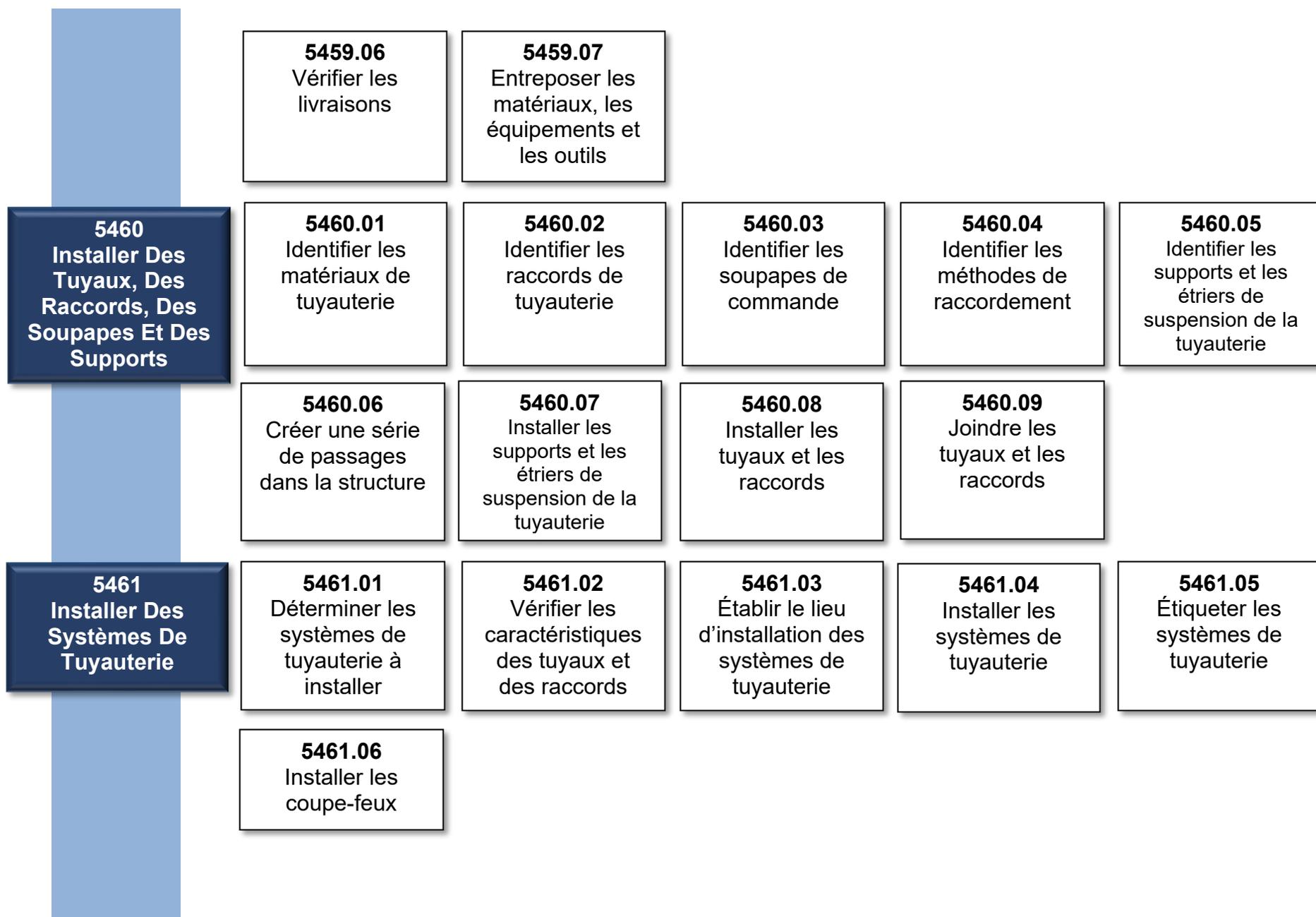
Diagramme Profil d'Analyse des Compétences (PAC)



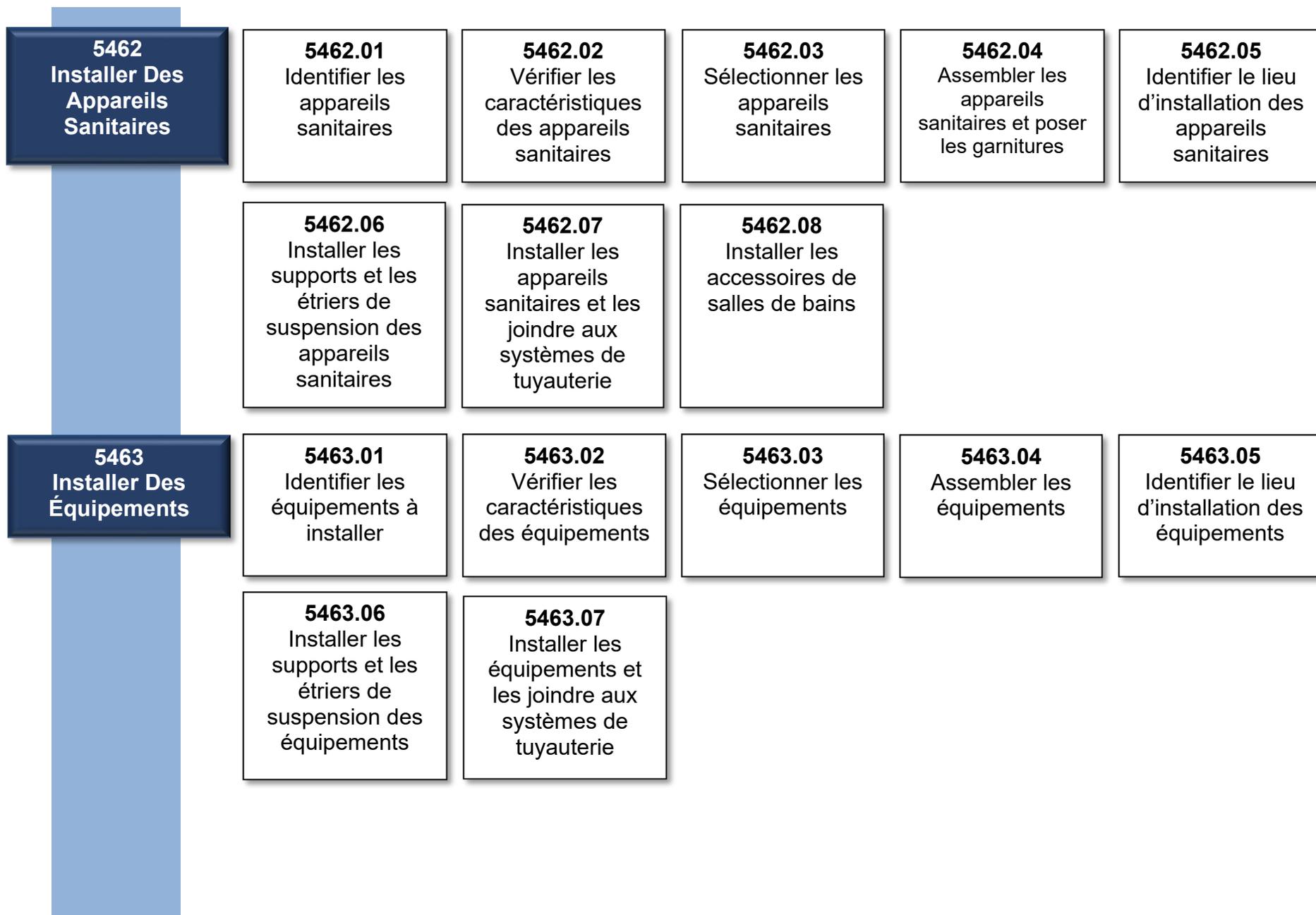
Profil de l'analyse des compétences : Plombier 306A (Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)



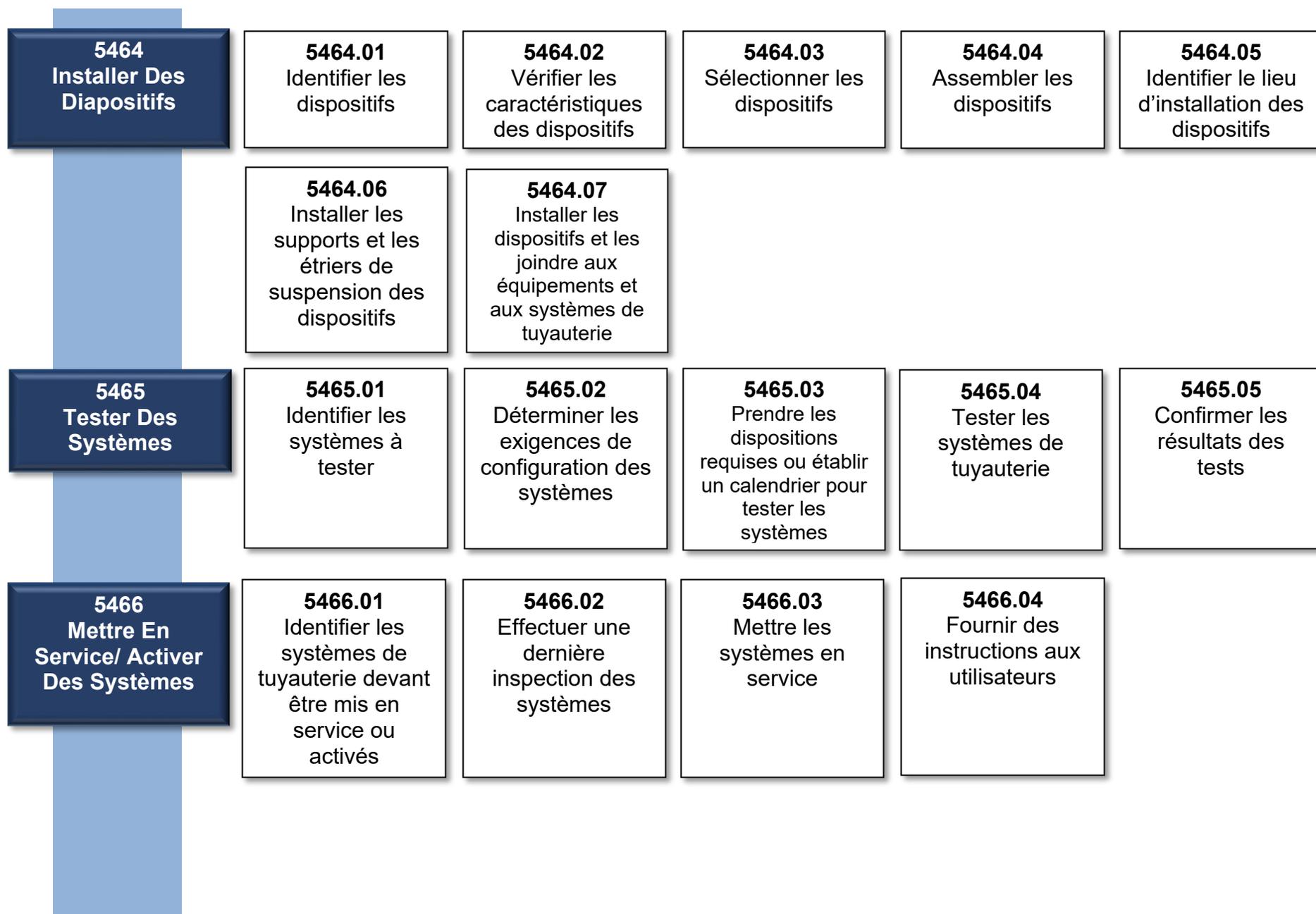
Profil de l'analyse des compétences : Plombier 306A (Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)



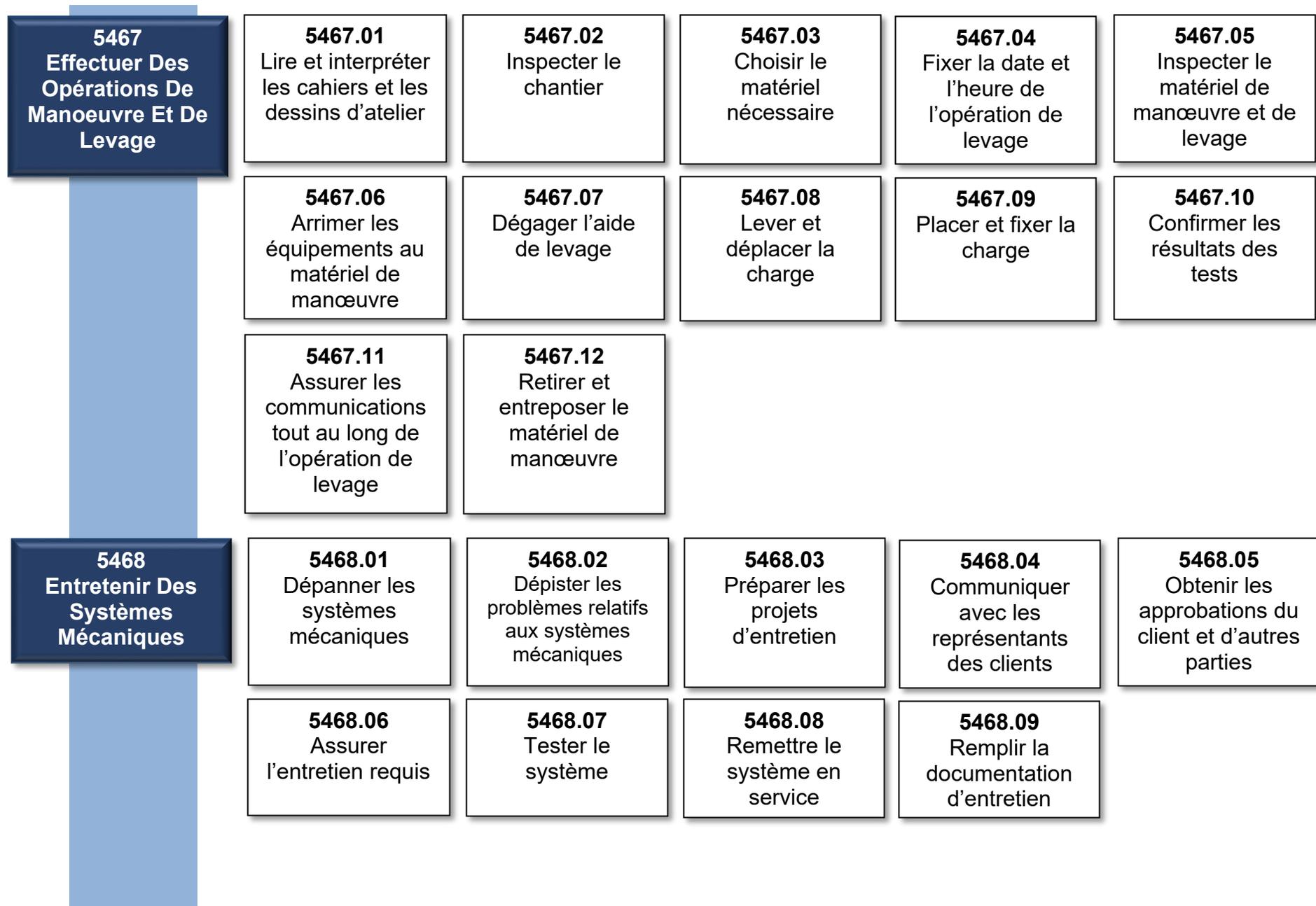
Profil de l'analyse des compétences : Plombier 306A (Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)



Profil de l'analyse des compétences : Plombier 306A (Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)



Profil de l'analyse des compétences : Plombier 306A (Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)



Achèvement du programme d'apprentissage

Si votre parrain (marraine) affirme que vous avez acquis les compétences exigées, que vous avez effectué les heures de travail requises et que vous avez terminé tous les niveaux de formation en classe établis pour votre métier :

- ✓ Suivez les instructions fournies dans l'attestation de fin d'apprentissage (Annexe A) du registre.
- ✓ Répondez à toutes les questions du personnel du MTIFDC, et fournissez-lui toute documentation supplémentaire requise.
- ✓ Une fois la fin de l'apprentissage confirmée, le MTIFDC vous délivrera un certificat d'apprentissage et en informera Métiers spécialisés Ontario.

Après votre apprentissage

Si vous exercez un métier pour lequel il existe un examen de certification, Métiers spécialisés Ontario recevra un avis de fin d'apprentissage.

Pour les métiers à accréditation obligatoire, vous recevrez un certificat de qualification temporaire qui vous permettra de travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, jusqu'à ce que vous réussissiez votre examen.

Pour un métier à accréditation non obligatoire, une fois que vous aurez réussi votre examen, vous recevrez un certificat de qualification pour votre métier.

Comment vous préparer pour votre examen

- **Pour acquitter les frais liés à un examen menant à l'obtention d'un certificat de qualification, veuillez communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au : 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028**
- **Pour réserver une place pour votre examen :** Après avoir acquitté les frais, communiquez avec votre bureau de service local pour fixer la date et l'heure de votre examen.
- **Téléchargez le guide de préparation à l'examen de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse :**
[Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#) et/ou consultez le **guide de préparation à l'examen pour les métiers désignés Sceau rouge :**
sceau-rouge.ca



Métiers spécialisés Ontario



Plombier/plombière